

Dialogue

COURS DE GÉOGRAPHIE

TOME II

LA BELGIQUE ET LE CONGO BELGE

PAR
J. TILMONT



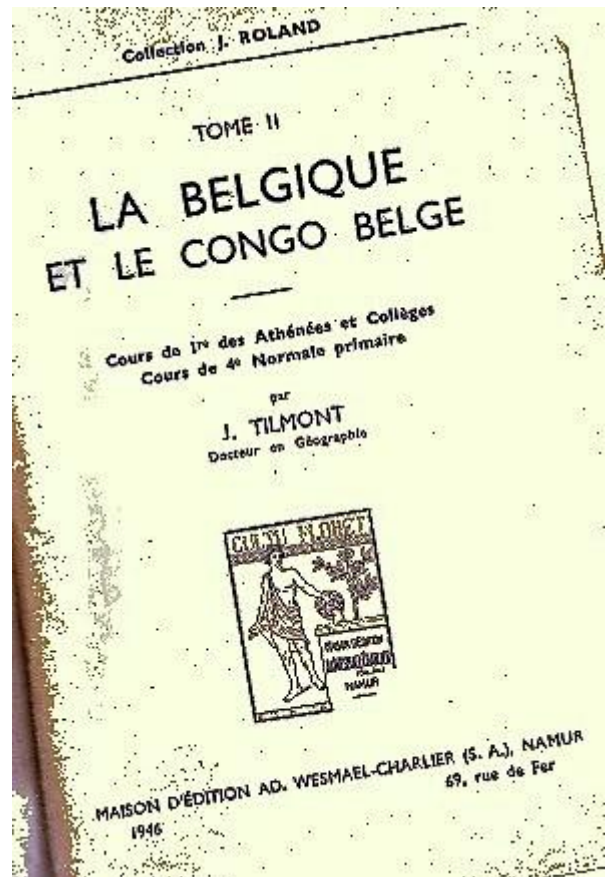
COLLECTION ROLAND

Pourquoi ne pas raconter...



TOUTE l'Histoire du Congo ?

Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvons, et notamment le mercredi 8 février 2017



Christian Vandermotten, Président de la Société Belge de Géographie, écrivait en 2008 :

« La lecture critique et exhaustive des notices relatives aux géographes dans les volumes des Biographies nationales pose la question de savoir ce qu'est un géographe et à quoi il sert. C'est finalement l'histoire de la distanciation croissante entre l'explorateur et le géographe, que Saint-Exupéry conte dans Le Petit Prince. Les géographes furent d'abord simultanément agents commerciaux, prospecteurs de ressources, espions, organisateurs des connaissances au profit d'intérêts privés et du pouvoir d'Etat, dès que celui-ci se renforça. La technicisation croissante de l'art militaire les conduisit à pratiquer avec une rigueur sans cesse accrue l'art de la cartographie. Ils entrèrent ainsi de plein pied dans la légitimité scientifique, passant de l'accumulation des connaissances à leur interprétation, à la production de savoir socialement utile mais aussi à la construction de ses légitimations idéologiques. Ils ont progressivement approfondi et spécialisé le champ de leurs investigations, mais en ont à l'inverse réduit la largeur, passant ainsi à côté d'une place plus centrale qu'ils auraient peut-être pu occuper dans le champ des sciences de l'environnement, qu'ils redécouvrent aujourd'hui »¹.

Cette émergence du géographe a été coextensive dans le temps à l'émergence des nationalismes et des impérialismes, d'abord pour justifier l'existence et la puissance des états, censés être l'expression de nations, puis pour justifier l'expansion de ces nations par rapport à d'autres, leurs voisins. Puis, à apporter une caution scientifique à la « supériorité de la race blanche », et donc à son droit de coloniser les autres.

¹ Christian Vandermotten, « L'histoire de la géographie belge à travers les biographies nationales », Revue de la Société Royale Belge de Géographie, 31 mars 2008, pp.105-122

Ce discours justificateur avait un usage très large. Il figurait bien sûr dans le discours scientifique du géographe lui-même, mais se glissait aussi dans l'éloquence politique, dans la documentation du journaliste ou celle du romancier. Et, bien entendu, du fait de son caractère « scientifique », il était enseigné aux écoliers.

Précisons : il était enseigné aux petits Blancs des Métropoles, mais aussi aux petits Noirs des Colonies, car il fallait informer les premiers de leur lourde tâche de porter *le fardeau de l'homme blanc* et apprendre aux seconds à leur être reconnaissants de leur apporter *les bienfaits de la civilisation* et donc à leur être soumis, ne fût-ce que par gratitude.

Il en résulta la production d'une kyrielle de manuels scolaires dont la lecture nous plonge sans cesse dans l'hésitation, car on ne sait s'il faut éclater de rire devant leur ridicule ou exploser de colère devant leur racisme ouvertement assumé. Certains auteurs, par exemple Edouard Vincke², ont fait une chasse exhaustive à ce genre de fichaises « pédagogiques » et billevesées « scientifiques » dans l'ensemble des manuels publiés entre 1880 et 1982.

Voici, plus modestement, la partie « Congo » d'un manuel de « Géographie de la Belgique et Congo belge », édité en 1946 à l'usage des dernières classes de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement moyen, en Belgique, et dû à Mr. Jean Tilmont. Ce dernier est, avec Mr. De Roeck, l'un des piliers des manuels belges de géographie. Leur collaboration débutera peu après. Ces duettistes ont possédé un quasi-monopole sur les manuels scolaires de géographie sortis en Belgique au milieu du XX^e siècle.

Paru en 1946, ce livre est donc le premier manuel de l'après-guerre. Toutefois, on pourrait se demander s'il n'est pas plutôt le dernier de l'avant-guerre. En effet, il fallait revenir à la vie normale du temps de paix et renouer avec une scolarité perturbée par le conflit. Pour cela, il fallait imprimer des manuels dans des délais très brefs³. Le texte a visiblement été revu pour l'adapter à l'actualité. Il est par exemple fait mention de l'importante contribution du Congo à l'effort de guerre. Néanmoins, il est évident que la conception d'ensemble du manuel n'a pas varié et que l'iconographie a nettement vieilli.

L'actualisation du manuel – ce qui peut être attribuable à une certaine hâte – a été assez imparfaite. L'harmonisation du vocabulaire à travers tout le livre n'a pas été réalisée, de sorte que les Congolais, généralement qualifiés de « noirs » sont encore, de-ci de-là, appelés des « Nègres » (le mot n'avait d'ailleurs pas encore fini d'évoluer dans un sens résolument péjoratif).

Enfin, on peut observer que dans ce manuel sur « la Belgique et le Congo », ce dernier occupe 77 pages sur 323. Bien sûr, c'est peu si l'on considère qu'il est 80 fois plus grand que la Belgique. Cela fait tout de même, en chiffres ronds, le quart du manuel. Et dans les éditions ultérieures de ce même livre, cette part ira décroissant, au fur et à mesure que les Belges commenceront à se rendre compte que les jours de leur Empire africain sont comptés.

Bonne lecture !

Guy De Boeck

² Edouard Vincke: "*L'homme exotique dans les manuels belges de géographie édités en français*" Afrika-Focus Vol.2 Nr. 3-4, 1986, pp 221-249

³ Alors que, la date de la rentrée scolaire étant connue longtemps à l'avance, les manuels sont rarement produits « en dernière minute ».

CONCLUSION

L'exportation de fabricats est de nécessité vitale pour la Belgique.

a) On sait l'insuffisance de la production agricole couvrant quelque 30 % des besoins, le rôle prééminent de l'industrie groupant la grosse moitié de la population active du pays, le nombre des branches industrielles qui produisent beaucoup plus que la demande du marché intérieur. On estime assez exactement que la Belgique exporte la *moitié* de sa production économique¹.

Aussi la Belgique entretient-elle à l'étranger nombre de *représentants accrédités*² qui travaillent à faire apprécier la valeur de la fabrication nationale sur les marchés mondiaux.

b) Aux multiples difficultés suscitées, dans l'entre-deux-guerres, à l'expansion libre de notre commerce extérieur (faits politiques, édifications de blocs économiques, faits financiers, faits douaniers) s'est ajoutée une *concurrence redoutable* : l'**équipement industriel des pays neufs**. Nombre de ceux-ci débutent et progressent dans la fabrication des produits lourds, des demi-fabricats qui firent le renom de la Belgique exportatrice : Brésil, Argentine, Indes, Chine, Union Sud-Africaine, etc., s'équipent en fonction de l'exploitation de leur mines, de leurs sources d'énergie et de la mécanisation poussée, suppléant au manque d'aptitudes de la main-d'œuvre.

Aussi l'**économie belge s'oriente et s'orientera de plus en plus vers des voies nouvelles** : la production d'articles de qualité, de fabricats spéciaux, de produits de valeur, exigeants du travail précis et spécialisé que les pays neufs ne possèdent pas.

Au sortir de la tourmente qui frappa l'Économie nationale dans ses forces vives, la **Belgique, riche d'énergies, de technique et d'initiative**, peut envisager l'avenir avec confiance, en suivant la voie que l'avant-guerre avait ouverte à son Industrie et à son Labeur.

¹ L'Allemagne exportait avant-guerre 20 % de sa production; les États-Unis 10 %; en France, en ce qui concerne la production vinicole, 15 % seulement de vins sont vendus à l'étranger.

² 800 agents consulaires, 50 postes diplomatiques.

LE CONGO BELGE

PRÉLIMINAIRES

1. Le Congo Belge, terre africaine.

Vaste territoire de 2.500.000 km², le Congo belge occupe une position centrale en Afrique.

Différenciée à l'extrême de notre Europe découpée, l'Afrique est le type du *continent massif*, bloc rocheux aux contours rigides, jalonnant sa bordure maritime de hauts reliefs. Déprimé en cuvettes intérieures, séparées les unes des autres par de hautes surfaces aplanies, le Plateau africain est de partout malaisément accessible et l'Homme doit suppléer par ses routes terrestres, à l'inutilité des fleuves, encaissés et rapides. Et sur cette terre tropicale, climat et monde végétal imposent leur empire à l'organisme du Blanc : celui-ci, en Afrique tropicale, ne peut être qu'un chef d'entreprise et non le colon-type travaillant de ses bras. Continent colonial, ou plus exactement, ensemble de Colonies d'exploitation, l'Afrique est aussi le pays des Noirs; adaptés aux conditions de leur milieu, ces peuples possèdent un état de civilisation encore bien inférieur, que la Colonisation se doit d'élever sans heurts.

2. Le Congo Belge, création d'un grand Roi.

Si la Belgique est devenue puissance coloniale, *maîtresse d'un empire africain* quatre-vingts fois plus grand qu'elle-même, elle le doit au *génie créateur de son roi Léopold II*. Le souverain, guidé par le souci de rendre son pays plus grand et plus riche, prépara l'œuvre de découverte et de prise de possession, jeta les bases de l'organisation économique et légua à la Belgique ses droits souverains sur l'*État Indépendant du Congo*, qui devint *colonie belge*, fin 1908. C'est son plus grand titre à notre reconnaissance, d'avoir offert à l'activité des Belges une vaste terre d'expérience, une source inépuisable de richesses, une zone d'expansion dont la Belgique retire prestige international et accroissement d'activité économique.

Symbole de la participation belge à l'effort de guerre, le Congo, dans la paix recouvrée, aidera puissamment à la reconstruction de la Patrie et à sa nouvelle Expansion économique.

CHAPITRE I LE MILIEU NATUREL

INTRODUCTION : LE TERRITOIRE COLONIAL ET SES VOIES D'ACCÈS

1. Le Congo Belge apparait comme colonie enclavée dans d'autres empires coloniaux.

Borné au nord-ouest par l'Afrique équatoriale française (Moyen-Congo et Uhanghi-Chari), au nord-est et à l'est par le Soudan anglais, le protectorat anglais de l'Uganda et le Territoire du Tanganika, sous mandat anglais, au sud par la Rhodésie septentrionale anglaise et l'Angola portugais, le Congo belge ne touche à l'Océan Atlantique qu'au nord de l'estuaire du fleuve Congo; d'ailleurs, l'existence du territoire portugais de Cabinda réduit à 40 kilomètres seulement, le *liseré maritime de notre colonie*.

Au territoire de 2.355.800 kilomètres carrés, il faut actuellement ajouter les 52.550 kilomètres carrés que couvrent deux régions de l'ancien Est-africain allemand (devenu Territoire anglais du Tanganika). L'administration de ces deux régions, le *Ruanda et l'Urundi*, a été confiée à la Belgique par la Société des Nations.

2. A l'encontre des États européens, aux limites le plus souvent artificielles, le Congo belge a des frontières naturelles sur plus des deux tiers de son pourtour.

Le *développement total des frontières* est de 9.375 kilomètres. A l'ouest et au nord, elles s'appuient presque entièrement sur le cours du Congo moyen de Manyanga au confluent de l'Uhanghi, sur le cours de cette rivière et de sa composante le Bomu. La ligne de falte Congo-Nil, le lac Albert et la Semliki, les flancs du Ruwenzori et le lac Édouard, le Kivu, la Ruwisi et le lac Tanganika, le lac Moero et la Luapula, sont suivis par la frontière nord-orientale et orientale sur la très grande partie de son parcours; d'ailleurs, les territoires mandats du Ruanda-Urundi ont eux-mêmes, sur la moitié de la longueur de leurs limites orientales, des éléments naturels de frontières (rivières Kagera et Malagarasi).

Au sud et au sud-ouest, les frontières s'appuient sur la ligne de falte Congo-Zambèze, le Kasai supérieur, le cours moyen du Kwango et l'estuaire du fleuve, mais elles restent, pour un tiers environ, des limites en grande partie astronomiques.

Les limites du Territoire colonial coïncident ainsi parfois avec les limites du bassin fluvial du Congo (au nord-est; au sud du Katanga); mais si elles laissent en territoire français, anglais et portugais, une partie de l'aire de drainage du fleuve (par exemple; la Sangha, le Kasai supérieur et le Kwango, le Tchambézi et les affluents du Tanganika), ces frontières englobent, en territoire congolais, deux des sources du Nil: la Kagera et la Rutschuru-Semliki.

3. A semblable territoire enclavé, il n'existe qu'une seule voie d'accès: la voie maritime nationale d'Anvers à Matadi, sur l'estuaire du fleuve Congo.

La *Compagnie Maritime Belge* assure le service rapide des voyageurs et des marchandises d'Anvers à Banana-Boma et Matadi, via Lobito (Angola portugais) en 17 jours.

Les départs ont lieu tous les quinze jours par l'un des six paquebots rapides qui font escale à Santa Cruz de Ténériffe et à Lobito. Cette compagnie nationale assure aussi un service direct de cargo-boats, d'Anvers aux ports congolais.

A côté de cette entreprise belge, des vapeurs étrangers font escale à Matadi, notamment les navires de l'African Steamship Co — British and African Steam Navigation Co, au départ de Liverpool.

4. D'autres routes, terrestres et maritimes, permettent l'accès de la colonie, en passant par le territoire étranger.

1° *Par le Congo français*: le service Bordeaux-Pointe Noire (21 jours) par les « Chargeurs Réunis »; de Pointe-Noire, une voie ferrée amène à Brazzaville, face à Léopoldville, en 11 heures.

2° *Par le Cameroun et l'Afrique équatoriale française*: le service des « Chargeurs Réunis » fait escale à Douala; de ce port, on traverse le sud du Cameroun en chemin de fer (1 jour) jusqu'à Yaoundé; de là, une route pour automobile conduit à Bangui (5 jours).

3° *Par l'Angola portugais*: l'Emprezza Nacional de Navegação relie Lisbonne à: a) Cabinda et à Santo-Antonio, en face de Banana, à l'embouchure du fleuve Congo; — b) Saint-Paul-de-Loanda, uni à Malange par voie ferrée; dans cette localité, prend naissance une route qui conduit à Tshikapa (Kasai); — c) Lobito où aboutit la voie ferrée du Katanga, Lobito-Tenké (71 h.).

4° *Par la voie du Nil*: d'Alexandrie à Khartoum en bateau et chemin de fer, ou de Port Soudan (Mer Rouge) à Khartoum en chemin de fer; de Khartoum à Redjef sur le Nil Blanc près de la frontière congolaise; de là à Stanleyville par la Route Royale (22 jours).

5° *Par la voie du Cap*: d'Europe au Cap (17 jours de navigation), du Cap au Katanga par chemin de fer (6 jours) ou de Beira (Mozambique), en chemin de fer, à Bulawayo, où passe la voie précédente.

6° *Par le Territoire du Tanganika*: de Dar-es-Salam où l'on parvient en 20 jours de Marseille, part la voie ferrée Dar-es-Salam-Kigoma sur la rive-est du lac Tanganika (durée du voyage: 2 jours).

7° *Par l'Uganda-Kénia*: du port de Mombasa à Port-Florence sur le lac Victoria en 3 jours, de là en bateau à Jinja, puis successivement en chemin de fer à Nanyangali, en bateau à Masindi et en automobile à Butiaba sur la rive est du lac Albert (6 jours).

5. Des lignes aériennes belge, française et anglaise unissent le Congo à l'Europe.

1° La ligne belge de la « Sabena », de Haren à Coquilhatville en 5 jours, service bimensuel de postes et de passagers, alterne ses

2° La ligne française « Air-Afrique », reliant Marseille à Brazzaville avec escale à Coquilhatville.

3° La ligne anglaise de l'« Imperial Airways » unit Londres à Juba (Soudan) en 5 jours. De Juba, une route pour automobiles conduit à Aba (1 jour), frontière nord-est du Congo.

§ 1. — Position du Congo et facteurs cosmiques du climat

1. Le territoire du Congo est inégalement divisé par l'Équateur ; en longitude, il s'étend sur une distance égale à celle de la Catalogne à la Mer Noire.

Le Congo belge s'avance jusqu'à 5°20' de latitude nord et jusqu'à 13°30' de latitude sud. Il s'étend ainsi sur 18°50' de latitude soit 2.096 kilomètres, soit encore la distance du Danemark à la Grèce méridionale.

Les points extrêmes des longitudes sont 12°10' de longitude est sur la côte atlantique et 31°30' de longitude est, au lac Albert ; le territoire s'étend donc sur 19°, soit environ 2.000 kilomètres.

L'heure légale du Congo belge, fixée par la position en longitude, est celle de l'Europe centrale dans les provinces de Léopoldville, Coquilhatville et Lusambo ; dans les autres provinces, celle de l'Europe orientale, en avance de deux heures sur celle de Greenwich.

2. La position du Congo belge, à cheval sur l'équateur, détermine les caractères généraux de son climat.

Situé comme l'Afrique centrale tout entière dans la zone inter-tropicale, le territoire congolais bénéficie de la forte chaleur dispensée par les rayons solaires tombant d'aplomb ou presque sur la surface terrestre.

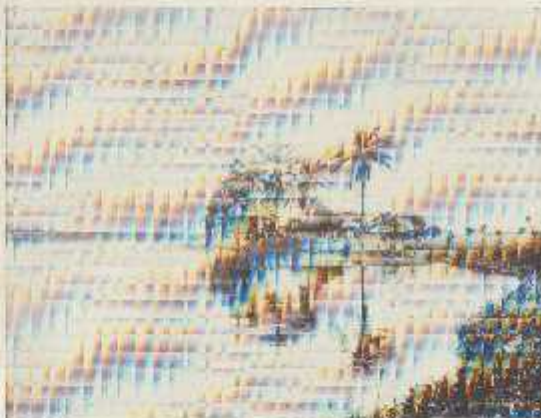
a) Mais dans ces régions comprises entre les deux tropiques, le soleil dans son mouvement apparent annuel, se déplace : il passe du zénith de l'équateur aux équinoxes, au zénith du tropique du Cancer, au solstice de juin, tandis qu'il apparaît au zénith du tropique du Capricorne, lors du solstice de décembre.

La perpendicularité des rayons solaires détermine naturellement la plus grande chaleur : cet élément du climat suit donc, dans son maximum la courbe des passages zénithaux du soleil.

Comme le soleil passe deux fois par an au zénith de l'équateur, il devrait se faire que la zone, immédiatement voisine de la « Ligne », se trouve être la plus fortement chauffée ; en réalité, la zone de maximum thermique est légèrement reportée vers le nord, à quelque 5 degrés (équateur thermique).

b) Sur le sol surchauffé, l'air ambiant se dilate et monte, emportant avec lui une masse considérable d'eau pompée par l'évaporation ; dans les couches supérieures de l'atmosphère, les nuages se rassemblent :

EAUX COURANTES CONGOLAISES



97. — Le Lualaba aux environs du lac Upemba.

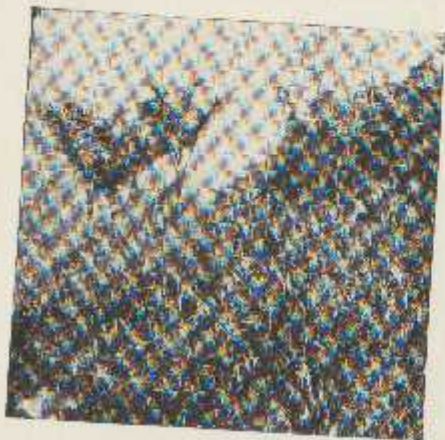


98. — Le fleuve Congo aux Stanley-Falls : filets de pêche indigènes.

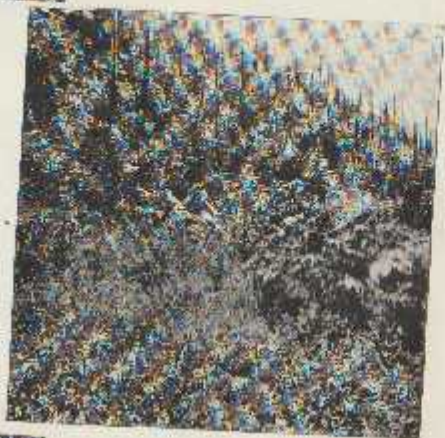


99. — Les gorges de la Ruzizi au milieu du relief heurté du gâbet oriental.

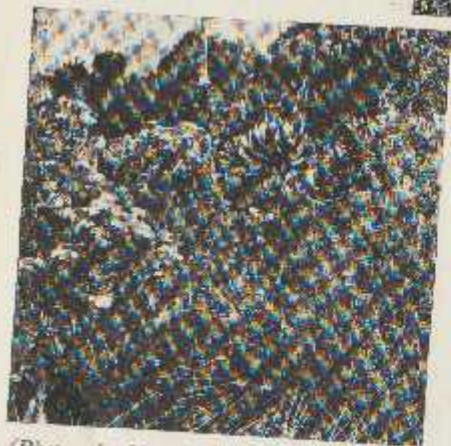
VÉGÉTATION ÉTAGÉE DU RUWENZORI



100. — Les herbes géantes de la savane vers 1.600 m. d'altitude.



101. — Lobelias en cîerges vers 2.500 m. d'altitude.



102. — La forêt de haute montagne (vers 4.000 m.) à senecons arborescents semés d'immortelles.

(Photos du Musée du Congo Belge.)

tous les jours, vers la fin de l'après-midi, l'orage éclate et la pluie se déverse sur le sol; par contre, le ciel nocturne est serein.

Mais dans cette zone de calme atmosphérique, où les couches d'air dilatées sont affectées d'un mouvement ascensionnel, existe naturellement une zone de basse pression, vers laquelle se dirigent les alizés, venus du sud-est dans l'hémisphère sud, du nord-est dans l'hémisphère nord. On sait que ces vents soufflent suivant des directions obliques par rapport à la direction des méridiens, à cause du mouvement de rotation terrestre.

Tel apparaît le mécanisme général du climat congolais, lié essentiellement à un facteur cosmique : les passages du soleil au zénith.

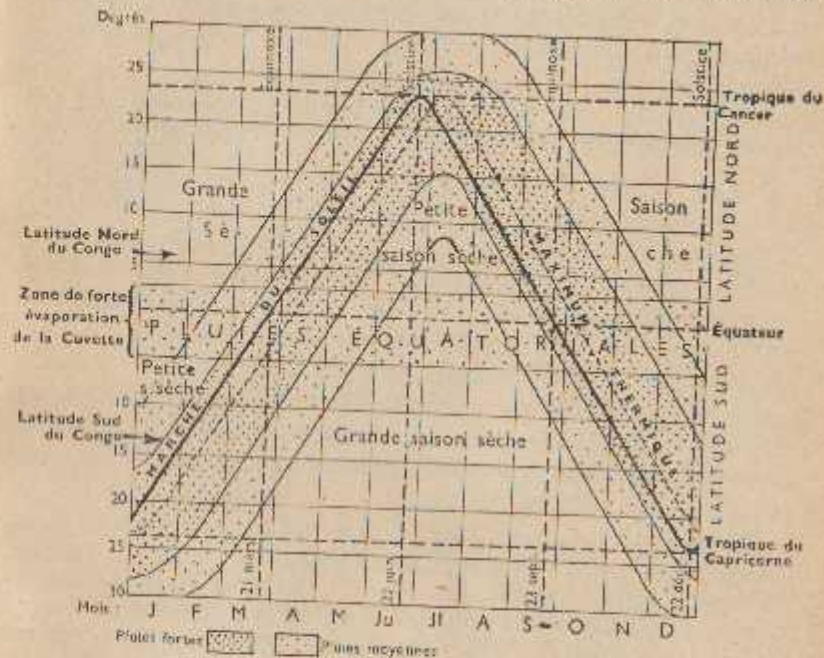


Fig. 101. — Diagramme des pluies zénithales.

3. Les saisons se différencient par la quantité de pluie reçue : le nombre de ces saisons dépend de la position par rapport à l'Équateur.

Dans toute la zone intertropicale, les rayons solaires s'écartent très peu de la perpendiculaire et échauffent, avec une intensité presque égale au cours de l'année, le sol et l'atmosphère (moyenne annuelle 25° à Coquilhatville).

Aussi ne peut-on définir, comme dans nos pays tempérés, des saisons basées sur des différences thermiques ; un autre facteur permettra de distinguer les saisons de l'année.

Les passages zénithaux du soleil d'un tropique à l'autre déterminent une évaporation massive et des orages formés sur place, dans les couches supérieures de l'atmosphère ; or, ces passages sont plus rapprochés l'un de l'autre au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur géographique.

a) Près de l'équateur, en une zone étroite, les pluies zénithales tombent aux environs des équinoxes (mars-avril-mai et août-septembre-octobre) et il y a place, entre ces saisons de pluies, pour deux saisons de sécheresse relatives, égales en durée.

Mais on verra, dans la suite, qu'en raison de la multitude des cours d'eau dans la cuvette du Congo, l'évaporation est continuelle (plus forte, il est vrai, aux environs des équinoxes) et que les pluies sont presque quotidiennes.

b) A 5° de latitude, les passages zénithaux se rapprochent, laissant encore place, au cours de l'année, à deux saisons sèches ; ainsi, au nord de la colonie existent une courte saison sèche quand le soleil est au zénith du tropique du Cancer, et une longue saison sèche quand les rayons solaires tombent d'aplomb sur le tropique du Capricorne.

c) A plus de 10° de latitude, soit au sud de la colonie, les passages zénithaux pendant l'été austral (hiver de chez nous) sont tellement rapprochés que la courte saison sèche disparaît : novembre-décembre-janvier et février, mois voisins du solstice de décembre, sont pluvieux, les autres mois (mai à octobre) appartiennent à une saison sèche longue et accentuée (fig. 103).

Ces cadres climatiques restent très généraux : il sera nécessaire d'étudier les influences exercées par le milieu, telles les conditions d'exposition et d'altitude. D'ailleurs, la plusiosité, différenciant les saisons congolaises, est fonction de l'évaporation. Celle-ci puise ses éléments aux eaux des rivières et au neuplement forcier ; aussi, la densité même de ces faits géographiques influencera-t-elle la durée et l'intensité de la saison pluvieuse.

§ 2. — L'Évolution structurale du sous-sol colonial

1. La carte géologique de la colonie révèle immédiatement, un ensemble harmonieux d'auroles concentriques d'affleurements.

Une extension continue de formations récentes (couches de la Basira) occupe le fond de la cuvette ; ces sols reposent sur une masse de roches rapportées à la

fin du primaire et au début du secondaire. Apparaissant sur le rebord immédiat de la cuvette, ces couches sont celles de Luoloba-Lubilash.

Mais déjà dans les vallées du Kasai et de ses affluents, apparaissent, dégagées par l'érosion, des roches plus anciennes formant aussi bien le soubassement que le rebord de la cuvette et le socle des plateaux qui l'entourent ; on rapporte ces formations à deux séries : les couches du Kundelungu et le soubassement de roches cristallo-phylliennes et magmatiques.

La région des Grands lacs orientaux révèle enfin l'existence de roches volcaniques récentes.

La superposition des terrains et la répartition géographique de leurs affleurements, traduisent ainsi la structure d'une vaste cuvette, dans laquelle les terrains sont de plus en plus anciens vers la profondeur, et autour de laquelle les affleurements sont de plus en plus anciens vers la périphérie (fig. 102).

2. Comme l'Afrique, le Congo fit partie du continent austral de Gondwana.

On a reconnu qu'un continent austral (dit de Gondwana) réunissait, à l'époque primaire, l'Australie occidentale, le Dekkan, l'Arabie, l'Afrique (sauf les pays de l'Atlas) et le massif brésilien. Ce continent s'est fragmenté, durant la première moitié de temps secondaires, en continent africain-brésilien et continent australo-indo-malgache ; mais ce n'est qu'au milieu du secondaire que l'Atlantique sud fut constitué, séparant l'Afrique du Brésil ; depuis cette époque, l'Afrique centrale possède une limite occidentale maritime.

Zone émergée depuis l'aurore des temps géologiques, l'Afrique comme le Congo belge, n'a plus subi d'invasion marine : les formations géologiques sont des dépôts contenant des fossiles continentaux (lacustres ou fluviaux), ou dépourvus totalement de fossiles (notamment les terrains schisto-dolomitiques et du Kundelungu, reposant sur le socle cristallin).

3. Au cours de l'évolution géologique se révèle la permanence de la cuvette.

1° Le socle archéen et métamorphique fut nivelé en plaine où se dessinèrent deux cuvettes.

Des gneiss et des micauchistes, auxquels se superposent des schistes et quartzites métamorphisés, constituent le socle ; ces masses brisées de cassures furent pénétrées de filons de cassitérite, minéral d'étain.

Raboté par l'érosion, le substratum archéen fut nivelé en un ensemble de plateaux concaves et convexes : ces terrains anciens apparaissent au nord-est de la colonie et au nord du Katanga ; des plateaux convexes séparaient une vaste cuvette centrale d'une cuvette plus petite au Katanga méridional.

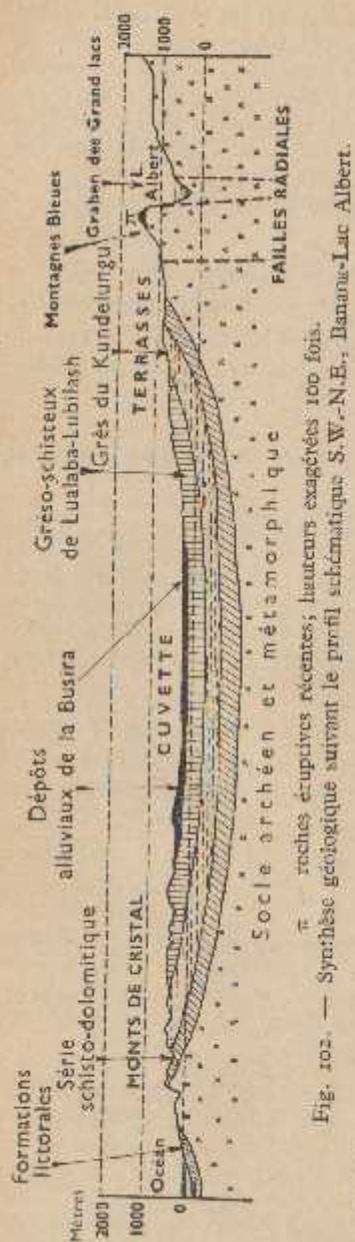


Fig. 102. — Synthèse géologique suivant le profil schématisique S.W.-N.E., Isanang-Lac Albert.

2° Dans les cuvettes du Centre et du Katanga s'accumulent des dépôts classés dans les systèmes schisto-dolomitique et gréseux du Kundelungu.

Ces dépôts rapportés au cambrien et au dévonien reposent chaque fois sur un conglomérat de base; ils apparaissent en affleurements au Katanga sur une immense surface, et sur le rebord de la cuvette centrale : région de l'Atuwimi, région du Kivu, plateaux du Ruanda-Urundi, Monts de Cristal.

Des plissements intenses, contemporains des plis hercyniens d'Europe, ont affecté violemment les roches schisto-dolomitiques et kundelunguennes du Katanga méridional; des cassures profondes livrèrent passage au magma interne, et des filons métallifères (cuivre, cobalt, fer, urane) s'introduisirent dans les roches.

3° Sur une nouvelle surface pénéplanée, déprimée au centre, s'étalent les dépôts de Luabala-Lubilash, à gisements houillers.

Pendant la dernière phase du primaire (le carbonifère), le vieux socle se présente à nouveau comme une pénéplaine incurvée au centre du Congo. Sur cette surface concave, se déposent les sédiments continentaux de Luabala-Lubilash en couches horizontales de grès tendres et de schistes.

Ces couches reposent en discordance sur le socle kundelunguien et même sur le substratum archéen; on les rapporte au permien et au triasique.

a) La série inférieure du système Luabala-Lubilash repose ses schistes et ses

grès sur un conglomérat de roches striées, traduisant le passage du pays, dans une période glaciaire : ce conglomérat renferme, au Kasai, des intrusions diamantifères. Des formations de cette série inférieure, les plus importantes sont les gisements de houille de la Lukuga et de la Luena (sud de Bukama).

b) Dans la série supérieure, on distingue des grès et schistes bitumineux près de Stanleyville et des grès tendres blanchâtres au Kasai.

4° Au secondaire s'opère la rupture du continent gondwanien et les dépôts littoraux commencent à se constituer.

Il semble que le Congo traversa une longue période désertique pendant la première moitié de l'époque secondaire : des grès durs terminent les dépôts lubilashiens et des calcaires silicifiés se constituent au Kasai et au Katanga; on rapporte ces formations aux dépôts sud-africains du Kalahari.

Si au jurassique se forme l'Océan Indien, c'est au crétacé que s'opère la rupture du Continent africain-brésilien : les contours occidentaux de l'Afrique se dessinent et sur la plaine littorale du Congo, l'océan dépose des sables devenus grès sublittoraux.

5° L'ère tertiaire est un moment décisif : de formidables dislocations ouvrent le Graben des Grands Lacs et relèvent, en terrasses étagées, les plateaux périphériques.

a) Tandis que s'achève l'édification des dépôts littoraux calcaires et marno-gréseux, les poussées tectoniques brisent le socle de l'Afrique orientale : les cassures mettent en relief la bordure d'un immense fossé tectonique, étendu du Zambèze à la Syrie.

b) Le Katanga central devint un champ de fractures radiales suivant lesquelles les masses minérales se déplacèrent : des graben (Upemba, Lufira) isolèrent les horst des Mitumba et des Kundelungu.

Les cassures du graben des Grands Lacs livrèrent passage aux laves et de violentes éruptions édièrent les massifs volcaniques du Ruwenzori et du Mufumbiro. Ce dernier, notamment, s'établit en travers du fossé tectonique et sépara désormais le lac Kivu du lac Édouard, obligeant les eaux du Kivu à se diriger vers le sud.

Il est certain que dès cette époque, le Katanga, brisé de fractures, envoya désormais ses eaux vers le centre de la cuvette et qu'ainsi fut constitué entièrement le drainage conséquent des bords de la cuvette vers le centre de celle-ci.

c) Tandis que la dépression centrale s'affaissait, les plateaux extérieurs se relevaient et s'étagèrent en gradins, limités souvent par des failles.

6° A l'aurore des temps quaternaires, la cuvette centrale est occupée par un lac, dont le fond se comble d'alluvions arrachées aux plateaux périphériques.

a) Dans le fond de la cuvette congolaise, s'étalent en effet des formations lacustres et alluviales dénommées couches de la Busira.

Produits de désagrégation des terrains affleurants du pourtour, les sols de la Busira comprennent des cailloux, des sables et argiles.

Mais le comblement du lac ne fut possible qu'au fur et à mesure de sa vidange : un fleuve côtier, d'allure torrentielle, dévalant les pentes occidentales des monts de Cristal, recula progressivement sa tête et finit par ouvrir aux eaux du lac un émissaire étroit à travers la barrière montagneuse.

Le cours inférieur du fleuve Congo fut dès lors constitué et le lac intérieur se vida dans l'Atlantique; pas complètement cependant : les lacs l'umba et Léopold II en sont les résidus visibles; le Stanley Pool, les marais de l'Équateur, et le lit démesurément large et sans pente du Congo en amont de Coquilhatville, en sont d'autres témoignages.

b) Des sols superficiels s'édifièrent d'ailleurs partout sur le territoire : sols argileux du Katanga, sols sableux et argileux de la cuvette, tous sols de désagrégation des roches sous-jacentes.

Sur les pentes, s'étalent des *alluvions sableuses*, tandis que les fonds de vallées et surtout les fonds de graben sont colonisés d'*alluvions sableuses et limoneuses*. Sous l'effet du climat tropical, forte chaleur et alternance d'humidité et de sécheresse, se constituent aux dépens des roches en place et des alluvions, des formations superficielles, colorées en rouge par les oxydes de fer : ce sont des *talouzes stériles*.

4. De cette évolution structurale de la terre congolaise, il ressort plusieurs caractères :

1^o Le Congo belge affecte toujours la forme d'une cuvette dans le fond de laquelle s'édifient des sédiments d'origine continentale sur le substratum archéen; le lac occupant le centre déprimé se vide à l'époque quaternaire.

2^o Les dépôts sont successivement pénéplanés et apparaissent actuellement en auréoles concentriques : les plus récents au Centre, les plus anciens à la périphérie, où affleure, de plus, le socle archéen (Monts de Cristal, plateaux de l'Est).

3^o Le socle ancien, usé à différentes reprises, subit un rajeunissement profond à la suite des mouvements tectoniques tertiaires : des cassures isolent des graben et des horst, ouvrent le chemin aux intrusions magmatiques et permettent l'édification des cônes volcaniques de la bordure orientale.

4^o Les cassures affectant la périphérie de la cuvette ont été fortement minéralisées et des zones de richesses minières sont nées dans le Nord-Est, l'Est et le Sud-Est.

Les plateaux périphériques s'étagent en terrasses, séparés par des gradins de failles.

5^o Les directions originelles du réseau hydrographique sont celles de cours d'eau convergeant vers le centre, suivant la pente du sol; les dislocations de l'ére tertiaire, relevant les bords de la cuvette, modifièrent la pente des cours d'eau, qui, s'enfonçant dans le socle, révélèrent le substratum (cf. le Kasai et ses affluents).

§ 3. — Le relief actuel : ses conséquences climatiques et botaniques

1. De l'évolution structurale du Congo, il résulte quatre zones de relief.

A. La plaine côtière atlantique s'étend sur 150 km. de largeur jusqu'au pied des contreforts des monts de Cristal.

Le long de l'estuaire du fleuve, ce sont des plaines basses alluviales tandis que la plage est dominée par l'escarpement de falaise de la terrasse atlantique; celle-ci se continue vers le nord-est dans la région accidentée du Mayumbe.

B. La dépression centrale ou cuvette congolienne est une immense plaine de 1 million de kilomètres carrés. Plaine d'altitude relativement élevée (400 m. d'alt. moy.), faiblement ondulée par les collines d'interfluve, elle affecte cependant une inclinaison douce vers le Sud-Ouest : les lacs Léopold II et Tumba, les pools ou épanchements du fleuve y représentent les vestiges de l'ancien lac central.

Le fleuve Congo y décrit un arc de 1.700 kilomètres de longueur et ses affluents convergent vers lui; ces cours d'eau presque sans pente (le Congo : 0 m. 06 au km. de Stanleyville à Léopoldville) coulent entre des rives basses et alluviales. Aussi leur pouvoir d'érosion et leur force de transport de matériaux sont-ils faibles : des bancs de sables s'étirent sur le fond et forment obstacle à la navigation.

C. Les plateaux périphériques forment une zone de terrasses étagées et de plateaux convexes; les cours d'eau franchissent les ressauts qui les séparent par des chutes et des rapides.

Ce sont :

1^o Au sud-ouest, entre Léopoldville et Matadi, la zone massive des Monts de Cristal.

Vieux relief pénéplané à 750 mètres d'altitude moyenne, ce massif se prolonge en dehors du territoire congolais dans les reliefs côtiers de l'Angola et du Congo français. Coupé transversalement par la gorge du fleuve qui s'y précipite en chutes et rapides (les chutes Livingstone), le massif de Cristal est disséqué par des vallées étroites qui permettent de distinguer deux reliefs principaux : le plateau de Palabala (560 m.) à l'est de Matadi et le plateau de Bangu (Mont Ula, 1.250 m.) entre Thysville et le fleuve.

2° Au sud de la cuvette, entre Léopoldville et le Katanga, s'étend le vaste plateau de Lunda, immense pénéplaine recouverte de formations sableuses.

Raccordé vers le sud au plateau de Bilé (Angola portugais), le plateau de Lunda descend vers le nord, en ondulations insensibles, mais sa bordure septentrionale est découpée à l'infini par les vallées des cours d'eau du réseau du Katanga. Ces rivières presque parallèles et de direction sensiblement méridienne sont dotées d'une force trop si exarcebée qu'elles ont incisé leurs vallées dans le socle et festonné en multiples escarpements, la bordure du plateau : il suffit de constater le tracé, sinueux à l'excès, de la courbe de 500 mètres. Toutes dévalent l'étroit couloir de leurs vallées par des chutes : le Kwango forme les chutes François-Joseph; le Kwilu, les chutes Archiduchesse-Stéphanie; le Kasai, les chutes Wissman; la Lufua, les chutes Van François et la Lubilash-Sankuru, les chutes Wolf.

3° Au sud-est de la cuvette, le Massif du Katanga est en son centre un ensemble de plateaux surélevés (horst) de plus de 1.500 m. d'altitude, séparant des fossés d'effondrement (graben). L'axe du massif est constitué par les Monts Mitumba de direction S.W.-N.E. : cet axe se détache de la ligne de faite Congo-Zambèze, que longe la frontière rhodésienne, au mont Kaomba.

Les vallées profondes des rivières composant le Congo-Lualaba, séparent les massifs principaux qui en tirent des ramifications vers le sud entre les fossés des graben : ce sont entre le Lualaba supérieur et la Lufira, le plateau de Manika; entre la Lufira et la Luvua les monts Kibara, que prolongent vers le sud, les monts Kundelugu (1.600 m.), entre la Luvua (cours moyen de la Luvua) et la Lufira. La Lualaba et la Lufira, aussitôt franchie la chaîne des Mitumba, aux chutes Zito et Djua, rassemblent leurs eaux dans le graben d'Upemba, entre le contrefort des monts Bia, bordure nord du Manika, et les monts Hakimion, contrefort oriental du plateau de Lunda; le fond du graben, marécageux à l'excès, est occupé par les lacs Upemba et Kisale.

Notons enfin que la Lufira moyenne coule dans un graben ouvert entre les Kundelugu et le plateau de Manika, graben où la rivière pénètre en amont par les chutes Cornet.

4° A l'est de la cuvette, s'étendent les terrasses du Haut Congo, dominées par les hauts reliefs orientaux.

Les eaux du Katanga sorties du graben d'Upemba s'écoulent sur une haute terrasse que l'on peut dénommer terrasse du Lualaba. En aval de Kongolo, ces eaux franchissent une série de chutes, les Portes d'Enfer et les rapides de Kiboubo, qui leur permettent d'atteindre un replat inférieur, étendu de Kindu à Ponthierville, que l'on peut appeler terrasse du Haut Congo. Le fleuve s'échappe de cette terrasse vers la cuvette, par les Stanley-Falls.

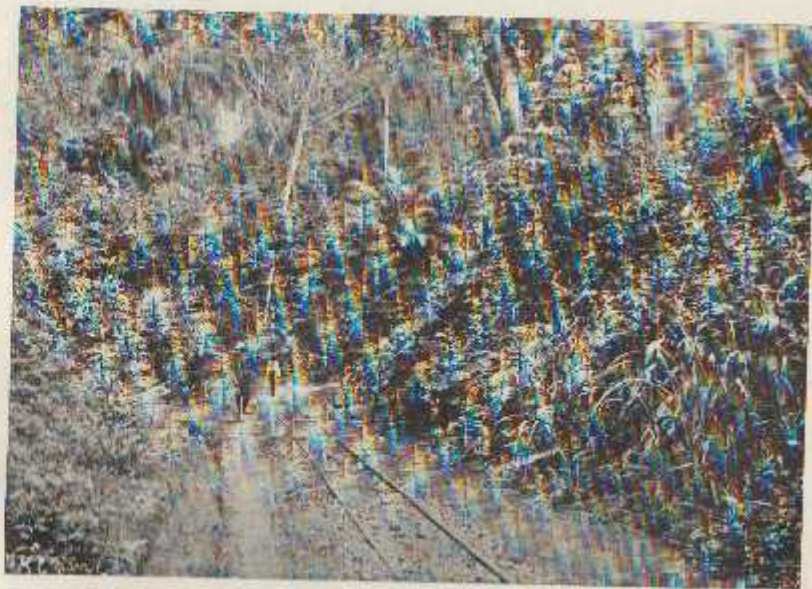
5° Au nord et au nord-est de la cuvette, apparaît une zone de croupes arrondies où court, tout au nord-est, la ligne de faite Congo-Nil.

PEUPLEMENT FORESTIER

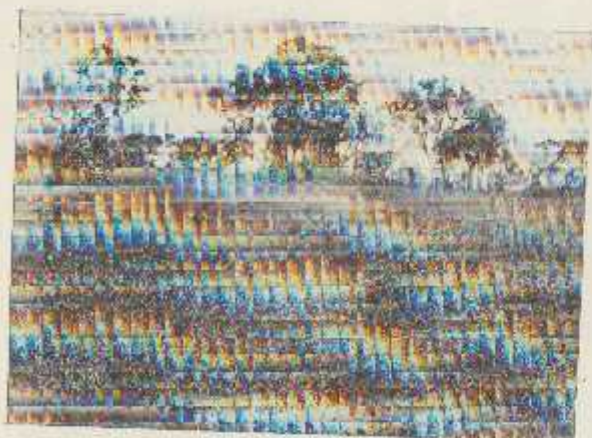


(Photo du Musée du Congo Belge.)

103. — La forêt équatoriale inondée et ses associations de copaliers.

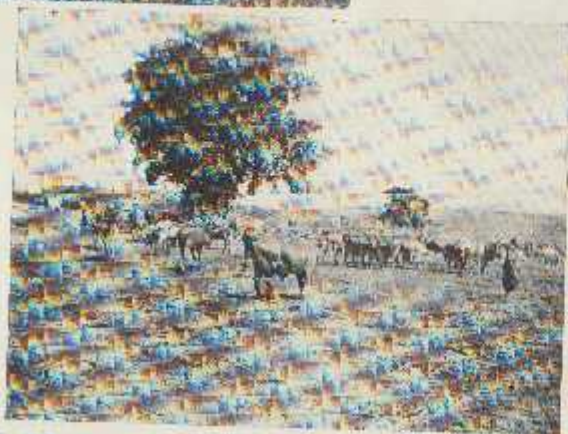


(Photo du Musée du Congo Belge.)



105. — La savane de l'Uélé.

106. — Plateaux herbeux du Ruanda et leur type bétail de zébu à longues cornes.



107. — La brousse aride à courtes herbes de la ligne de faite Congo-Zambèze.

Le seuil de partage est d'ailleurs faiblement marqué et les sources se confondent. Les eaux de ces plateaux de l'Ubangi-Uélé, drainées par cet axe fluvial (et aussi par l'Itimbiri et l'Aruwimi-Ituri), s'échappent par les rapides de Zongo, contournant les contreforts occidentaux de la terrasse ou collines de Zongo-Bangville.

D. Les Hauts Reliefs orientaux forment les rebords surélevés et volcaniques du graben des Grands Lacs africains.

La crevasse profonde, longue de 1.400 km. et large de 40, est longée de part et d'autre, de hautes chaînes, véritables *hurst* encombrés de volcanisme.

1° Le rebord occidental du graben, tout entier sur le territoire belge, comprend, du sud au nord, les *Monts Marungu* et de l'*Ugema*, à l'ouest du lac Tanganyika (pic *Samburisi*, 2.250 m.); il se prolonge le long de la *Ruzizi*, du lac Kivu et du lac Édouard, atteignant des altitudes de 2.000 à 3.000 mètres. Au bord du lac Albert, cet axe montagneux porte le nom de *Montagnes Bleues* (2.000 m.).

2° Le fossé tectonique est occupé par le lac *Tanganika* (773 m. d'altitude, 1.440 m. de profondeur maximum), la *Ruzizi*, émissaire du lac *Kivu* (1.460 m. d'altitude), les *Monts Virunga* ou *Mufumbiro*, au nord-est du Kivu, barrant le graben et formés de huit volcans de 3.000 à 4.500 mètres de hauteur (parmi lesquels, citons le *Mikeno*, 4.437 m. et le *Karisimbi*, 4.507 m.), la *vallée de la Rutshuru*, affluent du lac Édouard (916 m. d'altitude), la *Semibi*, son émissaire, et le lac *Albert* (620 m. d'altitude).

3° Le rebord oriental du graben n'est belge que dans le territoire mandaté de l'Urundi-Ruanda, formé de plateaux de 2.000 à 2.500 mètres d'altitude, et sur le flanc occidental du *Ruwenzori*, bordant la rive droite de la *Semiki* : ce massif, couvert en partie de glaciers porte les points culminants du Congo belge, le *Pic Marguerite* à 5.120 mètres et le *Pic Albert* à 5.100 mètres.

De cette étude du relief actuel, jointe à l'étude du mécanisme climatique, on déduira facilement les aspects climatiques d'où sortira la notion des zones végétales. De plus, relief et climat vont permettre l'étude du réseau hydrographique et la déduction de son utilisation économique.

2. La position continentale du Congo belge et son relief interviennent pour modifier sensiblement l'action des facteurs cosmiques du climat.

La cuvette fermée de tous côtés par des reliefs et à l'est par de véritables montagnes ne peut recevoir d'influence maritime : les alizés issus de l'océan Indien ont déversé leurs pluies sur les plateaux rhodésiens et arrivent asséchés sur le Katanga; seule la bordure côtière atlantique peut recevoir des effluves océaniques.

3. Le liseré côtier est rafraîchi par le passage d'un courant marin tiède; la mangrove est la végétation de l'estuaire du Congo.

Si le voisinage de l'océan atténue déjà la chaleur, le courant froid de *Benguella*, longeant la côte occidentale d'Afrique, provoque surtout

un rafraîchissement appréciable. Mais à l'embouchure du Congo, ce courant s'est déjà attiédi; aussi Banana a-t-il une moyenne annuelle de température assez élevée (26°).

Fait caractéristique, ce courant condensant en partie la vapeur d'eau au-dessus de son cours provoque une diminution assez sensible des précipitations sur le liseré côtier (diminution allant jusqu'à la sécheresse absolue au Kalahari côtier) : 50 centimètres de précipitations annuelles à Banana.

Une association végétale particulière s'enracine sur les bords de l'estuaire : c'est la mangrove ou forêt littorale, dont les palétuiers possèdent de fortes racines entrelacées au dessous du niveau de l'eau à marée haute.

4. La cuvette centrale est la zone vraiment équatoriale : chaleur forte et invariable, humidité continuelle, propice au peuplement forestier dense.

a) Dans la zone déprimée centrale, soustraite à l'influence océanique, la température moyenne annuelle croît vers l'équateur (Eala 26° ou 27°) et vers l'équateur thermique à 5° plus au nord (tempér. moy. voisine de 30°); la même progression se constate dans les moyennes annuelles des maxima (30° et 31° à Eala [Coquilhatville]).

Mais ce qui rend le climat débilitant pour l'Européen, c'est la faible variation de la température du jour, au cours de l'année : l'écart entre le mois le plus chaud et le mois le plus frais n'est que de 3°5 au maximum (Ucle-Bruxelles 16°2 d'amplitude entre janvier et juillet.)

b) Dans cette zone gorgée d'eau, l'évaporation massive détermine chaque jour des pluies et des orages vers la fin de l'après-midi, quand le soleil décline. On sait qu'en fonction des passages du soleil au zénith, les pluies tombent plus copieusement vers la mi-août et de février à mai; les autres mois ont des pluies moyennes. La quantité d'eau tombée dépasse largement 1.500 mm.¹

Aussi, l'humidité continue rend-elle la chaleur plus accablante encore; la transpiration du corps est continuelle, déterminant l'anémie; pourtant, l'Européen peut séjourner dans ces régions d'étuve en observant l'hygiène la plus stricte et en évitant les excès (excès de fatigue, de boissons).

c) La forêt vierge y trouve sa terre d'élection; exubérante à l'excès, elle couvre depuis l'Ubangi jusqu'au rebord du graben une immense surface de 1.000.000 km². Forêt dense, au feuillage vert-sombre, elle se caractérise par la multiplicité des espèces, les énormes dimensions de ses essences arborescentes et l'étagement de la végétation.

¹ Coquilhatville : maximum annuel de pluie, 2.200 mm.; minimum annuel, 1.350 mm.

Parmi les grands arbres prédominent l'acajou (60 mètres de hauteur), le faux-cotonnier ou arbre à coton, le parasolier, le colatier, les palmiers, comme l'élaeis producteur d'huile de palme et le dattier, le teck, l'arbre à caoutchouc ou irou.

Sous la voûte sombre du feuillage de ces géants, s'étale le sous-bois des arbustes, des plantes herbacées arborescentes (bananier), des fougères, des lianes enchevêtrées et des plantes épiphytes ou grimpantes s'attachant aux troncs.

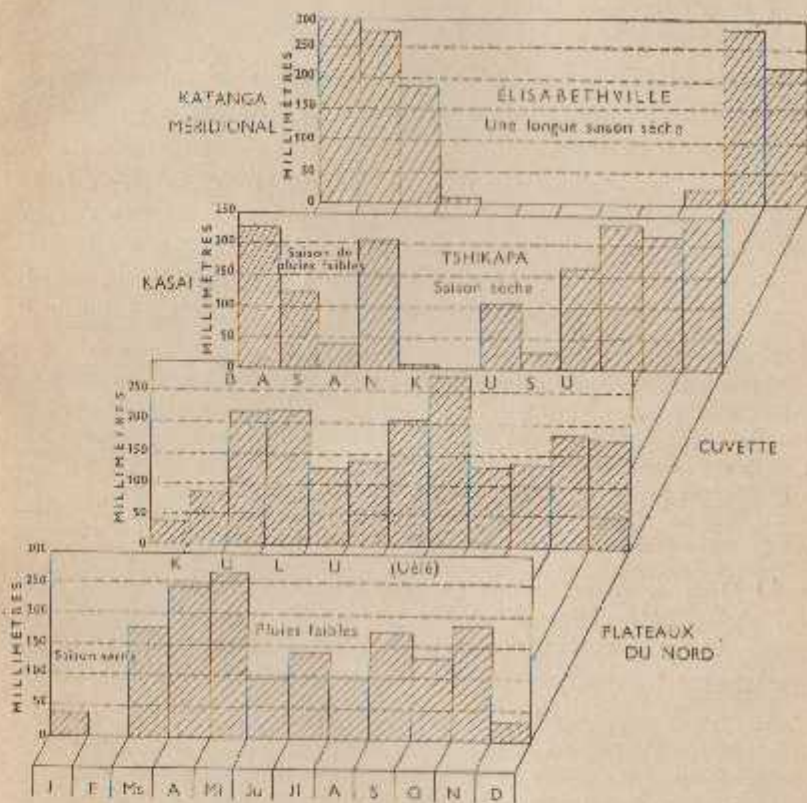


Fig. 103. — Diagrammes-types des régimes pluviométriques.

Sur le sol, dans l'humidité et la moisissure où agissent des légions de bactéries, s'épand un tapis végétal de plantes sans chlorophylle (tels des champignons) : le long du fleuve et des affluents, l'inondation envahit périodiquement les zones basses marécageuses, y apportant une boue noirâtre (marais d'Entre-Ubangi, inférieur-et-Congo).

Aussi, dans ce sous-bois, l'européen est-il un intrus; tout y est gênant et nuisible pour le civilisé : la demi-obscurité, la chaleur humide, la difficulté de se frayer

un passage dans le fourré impénétrable, la nature même de la végétation à même le sol qui vit de l'assimilation de matières en putréfaction.

Mais la forêt n'est pas continue dans son aire de plus grande extension : d'ailleurs l'incisive y ouvre des éclaircies qu'il abandonne dans la suite; si elle reste compacte sur la rive des cours d'eau, elle tend à abandonner les collines d'interfluvés, à la *végétation herbacée*; de plus, des causes climatiques (diminution des pluies), édaphiques (sols superficiels trop minces ou trop secs, sols stériles comme la lutérite) éloignent la forêt et lui substituent la savane.

5. Les plateaux périphériques bénéficient de saisons sèches et de températures plus favorables à la colonisation : ils sont domaine de savanes.

a) Dans ces régions entourant la cuvette, la *chaleur tropicale est diminuée par l'influence de l'altitude* (diminution de 1° par 150 m. d'élévation). Cette influence est surtout marquée dans les régions de l'Est (Kivu) et du Sud-Est (Katanga) : à Elisabethville, la température moyenne annuelle est inférieure de 5 à 7 degrés à celle de la cuvette (Elisabethville, 1.220 m. d'alt., 20°).

L'amplitude thermique entre les mois les plus chauds et les plus froids reste faible, mais la *variation diurne de la température est relativement forte* (13° à Luluabourg contre 7° à Uccle), car l'humidité, réceptacle de chaleur, est moins grande que dans la cuvette; le rayonnement sur ces plateaux découverts, reste ainsi très accentué : il arrive souvent, durant la saison sèche, que l'on doive prendre des précautions contre la fraîcheur accentuée de la nuit et qu'il se produise même de la gelée blanche (extrême-sud).

b) Dans ces pays, moins pourvus de cours d'eau, d'où la forêt est absente, l'évaporation est fort atténuée et n'existe véritablement que pendant les journées voisines du passage du soleil au zénith (été boréal et été austral).

On sait que entre le 5° et le 10° de latitude, il existe *quatre saisons*, inversées dans les deux hémisphères : une grande saison de pluies, une petite saison relativement sèche, une courte saison humide et une longue saison de sécheresse relative; sur l'Ubangi, par exemple, mai-juillet-août sont les mois pluvieux, juin est au contraire moins humide que mai, et, de novembre à avril, se suivent des mois très secs.

Dans les *régions méridionales du Katanga*, le régime des pluies est simple : on discerne parfaitement *une saison humide de novembre à mars*, aux environs des deux passages zénithaux très rapprochés, et *une saison sèche*, de froid relatif, d'atmosphère saine et douce, *d'avril à octobre*. Bien qu'il existe une longue saison sèche, la quantité de pluies annuelles dépasse encore 1.000 mm. (Elisabethville : max. annuel 1.500 mm., minimum, 900 mm.).

Les hauts plateaux de l'Uélé, de l'Ituri, du Katanga, du Kivu, (ce dernier malgré sa position subéquatoriale), sont dotés d'un climat vraiment tempéré, favorable à la colonisation. D'ailleurs, sur les plateaux katangais, soufflent les alizés du sud-est, venus de l'Océan Indien, mais dépourvus d'humidité après leur passage sur l'Afrique du sud-est.

c) Sur ces plateaux asséchés pendant une partie de l'année, la forêt vierge disparaît : seule, l'humidité constante des vallées alluviales peut l'entretenir en une *frange étroite de forêt-galerie*.

Celle-ci, étendue sur plusieurs kilomètres, se rétrécit vers l'amont et finit par disparaître; les affluents de l'Uélé, du Lualaba, à l'est, et surtout les composantes du Kasai (Sankuru, Kwilo, Kwango) développent leurs galeries forestières bien loin de la cuvette centrale.

Les plateaux présentent un aspect tout différent : la *mer d'herbes, la savane*. Y dominent les *graminées hautes ou courtes, semées d'arbres isolés ou en bouquets*.

Mais la savane se présente rarement sous un aspect uniforme : tantôt elle ressemble à un immense verger ou *savane boisée au Katanga, au Bas-Congo*; tantôt elle ne comporte que des arbres isolés ou en bouquets, *c'est le parc*. Dans certaines zones du Katanga, la savane est caractérisée par des *massifs de bambous* de 8 à 10 mètres de hauteur; au Bas-Congo, elle comprend de *grands peuplements de baobabs* au tronc démesurément grossi (30 mètres de circonférence).

d) Sur les hauts plateaux des lignes de faite, aux terrains infertiles, dépourvus d'humus et d'eau, la savane s'amaigrit et les arbres se rabougrissent : cette immense prairie aux *herbes maigres, dures et rigides* a reçu le nom de *brousse* ou de *steppe*.

6. La région montagneuse orientale a ses zones climatiques et botaniques étagées avec l'altitude, de la zone tropicale à celle des glaciers et des neiges.

Sur les pentes des Virunga, des montagnes du Kivu et du Tanganika, du Ruwenzori, on parcourt jusqu'à 2.000 mètres de hauteur des *savanes boisées*, puis s'ouvrent des *forêts à bambous* qui montent parfois à 3.000 mètres. Mais vers 2.700 mètres, apparaissent déjà des *bruyères arborescentes* semées de lichens en barbe et d'orchidées.

Des *prairies humides* couvertes de senecions et de lobelias gravisent les pentes jusqu'à 4.000 mètres et vers 4.500 mètres apparaît partout le manteau des *neiges persistantes*.

Au Ruwenzori, des calottes de glace couvrent les bombements du massif : véritables *glaciers suspendus, analogues aux glaciers scandinaves, ils ne descendent pas plus bas que l'altitude 4.170*; on notera que cette altitude est relativement basse mais s'explique par l'abondance des précipitations atmosphériques sur les flancs du massif.

7. Chacune des zones végétales, forêt, savane, brousse, possède une faune caractéristique, de physionomie nettement tranchée.

a) Dans la forêt touffue, la rivière, toute naturelle, est aussi le point de rassemblement de la faune : poissons (200 espèces); éléphants, hippopotames, rhinocéros qui, grâce à leur poids, peuvent se livrer passage dans le sous-bois; crocodiles et gaviaux; insectes nids parmi lesquels la *tsé-tsé* qui transporte le microbe (trypanosome) de la maladie du sommeil pour les hommes, microbe de la mort pour les animaux domestiques, et les moustiques qui transmettent la fièvre paludéenne.

Dans le sous-bois, pullulent les singes, les oiseaux aux vives couleurs mais presque tous dépourvus de chant; des légions d'insectes envahissent le sol; fourmis blanches et noires, véritables fléaux de destruction, sauterelles, araignées; les reptiles, notamment les lézards et les serpents, et enfin, la panthère qui se tapit sur les branches les plus basses des arbres, y apparaissent nombreux.

b) La faune de la savane et de la brousse comprend des herbivores adaptés à la course et suivis des grands carnassiers qui s'en repaissent. Parmi les premiers, et à côté de l'éléphant, on rencontre des girafes (région du nord-est), des okapis (vallée de la Semliki), des zèbres (Uele et Katanga); antilopes, gazelles et buffles se groupent en grands troupeaux. Parmi les carnassiers, le plus caractéristique du Congo est le léopard, se partageant les proies avec le lion, moins répandu cependant que l'hyène et le chacal.

Les insectes les plus nombreux sont les termites de la savane boisée du Katanga: ces animaux dévastateurs construisent des nids en terre durcie, atteignant parfois 10 mètres de hauteur.

§ 4. — Le réseau hydrographique et son utilisation économique

1. Les conditions de pluviosité et de relief se traduisent par la densité du réseau hydrographique, dont le fleuve est le collecteur.

La cuvette attire naturellement à elle les eaux qui dévalent des plateaux périphériques; aussi le plus grand nombre des rivières sont-elles de direction convergente, direction conséquente à la pente du sol vers le centre de la dépression; les rivières issues de l'Angola et du Katanga ont ainsi une direction sud-nord, celles issues des hauts reliefs orientaux s'écoulent vers l'ouest, d'autres se dirigent du nord vers le sud comme l'Ubangi inférieur et les affluents du Congo français.

Dans la cuvette elle-même, le fleuve décrit un immense arc de près de deux mille kilomètres. Constitué au fur et à mesure de la vidange du lac intérieur, le cours du fleuve dans la cuvette, suit l'axe des zones les plus basses de la dépression, et ses expansions presque lacustres (pools) de plus de 10 km. de largeur en aval de Stanleyville, à Bumba, Lisala, et en aval de Coquilhatville, forment les derniers vestiges de la nappe lacustre ancienne.

Le Congo semble avoir attiré à lui le Kasai inférieur qui apparaît comme un tronc *subséquent*, collectant les émissaires fluviaux de l'Angola.

2. L'évolution structurale a esquissé les facteurs de l'accroissement du bassin du Congo.

Les faits les plus significatifs sont les captures qui furent réalisés aux dépens des réseaux du Chari, du Nil, du Zambèze.

a) Les dislocations tertiaires lui ont amené les cours d'eau kasangais, autrefois, semble-t-il, drainés en partie vers la cuvette du Bangwélo. Mais l'apport fut fort important du côté du graben: la Lukuga poussa sa source jusqu'au Tanganyika, dont elle devint l'émissaire; les eaux du Kivu, isolées du lac Édouard par la surrection des Mufumbiro, durent se frayer un passage vers le Tanganyika.

b) Au nord, l'Ubangi inférieur, sollicité au creusement par l'affaissement de la cuvette, capta le tronc fluvial de l'Uélé, autrefois tributaire du Tchad par le Chari.

c) Enfin au sud, le Kasai moyen capta, dans la région de Dilolo, le tronçon ouest-est du Kasai supérieur, source ancienne du Zambèze.

3. Le soulèvement des bords de la cuvette, concomittant à son affaissement, explique le profil en escalier du Congo et des affluents, et en conséquence leur utilisation.

a) On sait que les ruptures de pente correspondent aux gradins de failles qui disloquent le rebord périphérique: il en résulte que le profil longitudinal du fleuve et des grands affluents est brisé de chutes et de rapides séparant des biefs horizontaux utilisables pour la navigation (fig. 105).

Il est donc sans utilité de déterminer une pente moyenne pour le cours entier du fleuve: le Congo supérieur (Lualaba) accuse une pente kilométrique de 2 m. 30 des chutes Zilo à Bukama, le Congo moyen dans la cuvette descend à peine de 0 m. 06 au kilomètre (116 m. de dénivellation pour 1.740 kilomètres [Stanleyville-Léopoldville]).

Aussi les pionniers de la colonisation durent-ils construire des voies ferrées afin de contourner les chutes (Kongolo-Kindu, Ponthierville-Stanleyville, Léopoldville-Matadi) et établir des ports fluviaux à chaque terminus de navigation.

b) Au point de vue industriel, comme source d'énergie hydroélectrique, le réseau est considéré comme très riche; mais cet outillage reste aujourd'hui très limité: la Centrale de l'Union Minière du Haut-Katanga capte l'énergie des chutes Cornet¹ sur la Lufira, celle de la Géomines capte la force des chutes de Piava sur la Luvua.

¹ Un lac artificiel s'étend en amont du barrage de l'usine hydroélectrique sur près de 450 km².

Notons enfin qu'il existe de *grandes différences de profondeur* d'un tronçon à l'autre du fleuve : quand il est resserré dans les gorges encombrées de rapides, le fleuve accuse des profondeurs de 12 à 75 mètres, et parfois 100 mètres dans la gorge des Monts de Cristal. Il atteint péniblement 1 m. 50 dans les biefs navigables où il s'épand entre ses rives basses : aussi n'est-il utilisable que pour *bateaux à fond plat*, propulsés par deux roues à aube placées à l'arrière; tels sont les bateaux à vapeur, chauffés généralement au bois de la Société Otraco.

4. Les conditions climatiques expliquent le régime assez régulier du fleuve.

La position du bassin à cheval sur l'équateur et l'inversion des saisons dans les deux hémisphères déterminent, pour le fleuve, la *constance* d'un régime qui l'oppose aux autres fleuves africains.

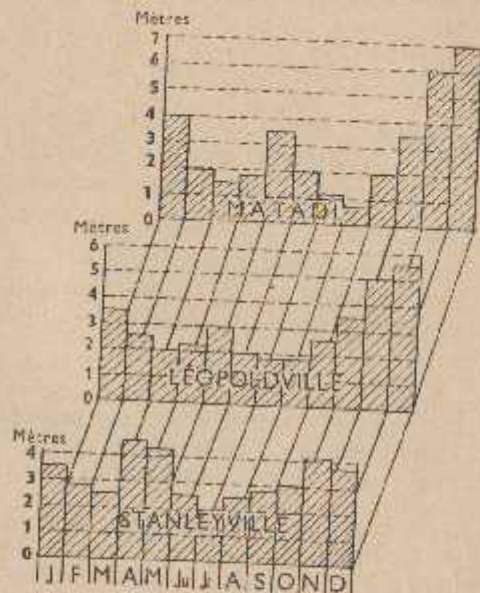


Fig. 104. — Variation du niveau du fleuve Congo (année 1916).
D'après M. ROBERT, *L'Afrique Centrale*.

Les pluies de l'hémisphère nord gonflent les principaux affluents de droite, Aruwimi, Ubangi et Sangha, de mai à novembre : mais, par suite du retard dans la propagation de la crue, le *Bas Congo croît en novembre et décembre*. — Dans les régions du Sud, plus étendues, mais cependant moins longtemps arrosées, les affluents gonflent dès le mois de décembre : la crue n'atteint le fleuve inférieur qu'en mars et se perpétue jusqu'à son maximum de mai. Il n'y a donc pas équilibre

parfait et le fleuve, toujours bien alimenté cependant, connaît *deux crues annuelles* : novembre-décembre, mars-avril-mai; l'écart entre les niveaux extrêmes est de 6,5 mètres à Matadi, de 4 mètres au Stanley Pool. On évalue son débit moyen de 40.000 m³ à la seconde, quantité fortement augmentée lors des crues ¹.

La force du courant et la masse des eaux sont telles que, vis-à-vis de l'estuaire, les flots d'eau douce persistent au-dessus des eaux salées jusqu'à 20 kilomètres au large. Le fleuve subit légèrement l'action des marées (2 mètres d'amplitude à Banana), car les eaux salées remontent l'estuaire au-dessous des eaux douces, limoneuses, de couleur brunâtre.

L'estuaire se prolonge d'ailleurs, au delà de la ligne du rivage, en une *vallée sous-marine* qui fut submergée par l'océan lors d'un effondrement rapporté à la fin des temps tertiaires.

5. Les caractères généraux du bassin et du fleuve.

Par sa longueur de 4.690 kilomètres, le Congo est le second fleuve d'Afrique, après le Nil; il est le *second fleuve du monde* par les dimensions de son bassin (3.700.000 km²) et par son débit (40 à 75.000 m³ à la seconde), éléments qui le placent après l'Amazone. Grâce au



Fig. 105. — Profil en long du fleuve Congo.

relief et au régime constant des eaux, son bassin offre, à la navigation, un réseau de 12.000 kilomètres de longueur : il faut cependant noter que les cours d'eau de l'hémisphère sud, dans leur cours très éloigné de l'équateur, ne sont pas utilisables pendant la longue saison sèche; ils développent d'ailleurs dans ces zones tropicales à longue saison de sécheresse, leur cours supérieur montagneux ².

¹ Hautes eaux moyennes de mai : 41.000 m³; de décembre 60.000. Le débit, le plus élevé connu atteint 75.000 m³.

² Il ne sera pas décrit ici en long et en large le cours du fleuve et de ses affluents : cette étude se fera avec plus de fruit sur la carte. On repérera soigneusement les biefs navigables et les localités arrosées.

6. Le Congo belge comprend, en outre, quelques territoires drainés par deux autres fleuves : le Nil et un petit fleuve côtier atlantique, le Shiloango.

Le *Shiloango* draine les régions septentrionales du Mayumbe, reçoit la *Lulula* et se termine à l'océan, dans l'enclave portugaise de Cabinda.

Au nord des Monts Virunga, le graben africain écoule ses eaux vers le Nil : la *Rutshuru* née près des limites nord du Ruanda, récolte les eaux du massif du Mufumbiro et se jette dans le lac Édouard. Les eaux de ce dernier s'écoulent par la *Semliki* dans le lac Albert ; le Nil Victoria se jette dans ce lac et en ressort sous le nom de *Bahr el Djebel* ou *Nil blanc*.

La plus grande partie des territoires du Ruanda et de l'Urundi, sont tributaires du Nil : la *Kagera*, vraie source du fleuve, y prend naissance ; près d'un de ses affluents (l'*Akanyaru*) se situent Kigali et Astrida, près d'un autre (la *Ruvuvu*), Gitega.

CHAPITRE II

LES RÉGIONS NATURELLES ET LEUR MISE EN VALEUR

L'étude des cadres naturels a mis en relief des types régionaux groupant les mêmes caractères physiques sur d'immenses espaces.

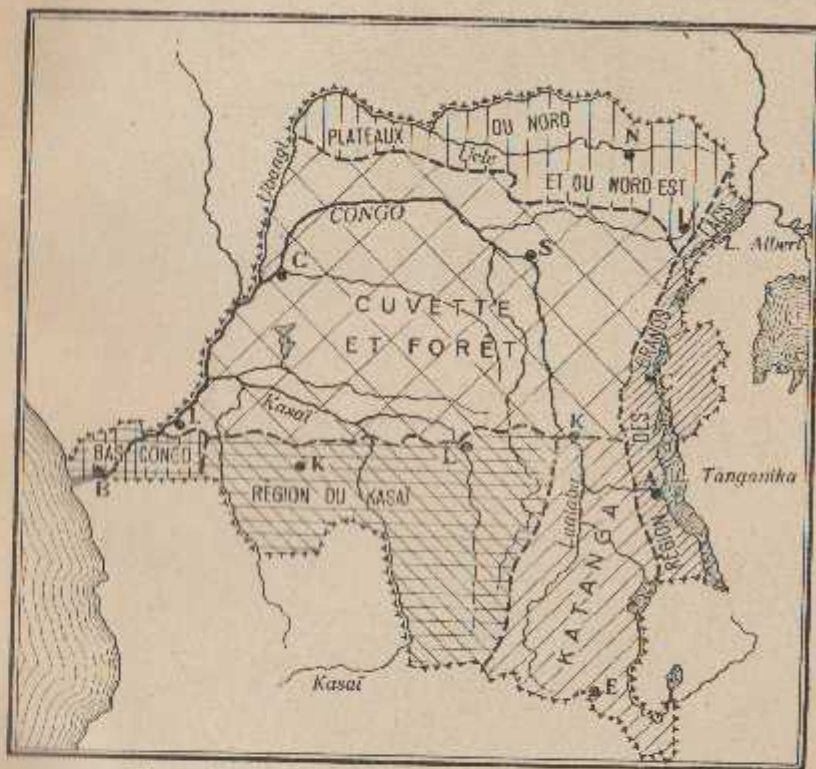


Fig. 106. — Les Régions naturelles du Congo Belge.

La description des conditions physiques a en effet placé en vedette l'opposition entre la cuvette centrale et ses bords relevés en plateaux. Il s'agit maintenant de placer l'homme dans son milieu, l'homme sous ses deux aspects : la société indigène qui moule sa vie, presque aveuglément sur les conditions naturelles, et la colonisation belge qui se sert

des possibilités offertes par la nature pour entreprendre la conquête agricole et industrielle du sol colonial.

Chacun des grands paysages régionaux traduira fidèlement les caractères de l'activité colonisatrice : mise en valeur des richesses, mais aussi œuvre d'humanisation et d'éducation des indigènes.

§ 1. — Les Pays du Bas-Congo

1. Ces pays se confondent avec la zone des Monts de Cristal et de sa bordure atlantique.

Ils apparaissent comme une langue de terre, allongée d'est en ouest et que la gorge du fleuve traverse obliquement. Le tracé des frontières, distantes du nord au sud de 150 km. au maximum, traduit l'importance de l'estuaire et les difficultés qu'a rencontrées Léopold II pour ménager un accès maritime au Congo belge. Aussi, les Belges ne disposent-ils que de 40 kilomètres de frontière maritime entre le fleuve et l'enclave de Cabinda, tandis que la rive méridionale de l'estuaire reste portugaise (Atlas, c. 212).

2. La région littorale est défavorable à la colonisation : seul Banana y remplit un rôle économique.

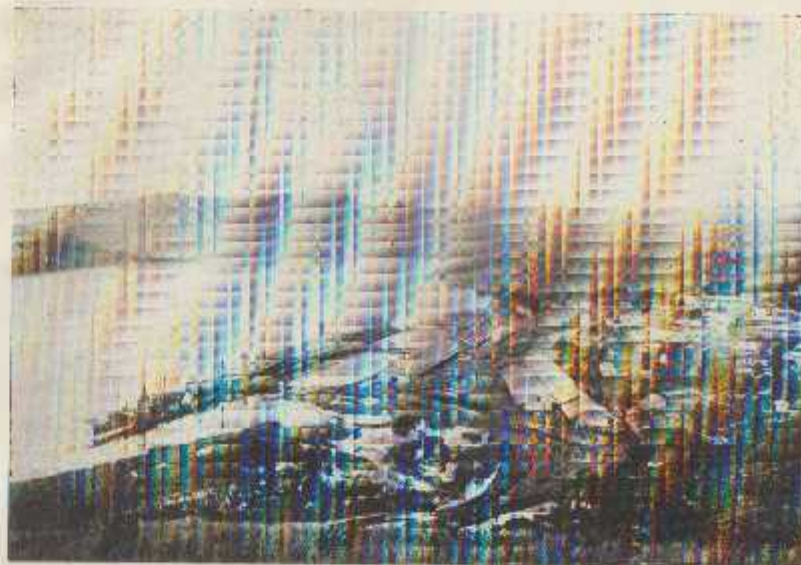
Au pied de la falaise de la terrasse atlantique, s'étend une plage sablonneuse étroite, véritable zone amphibie où croît le fouillis de la mangrove à palétuviers. La terrasse elle-même n'a qu'une maigre brousse couvrant des sols sablonneux stériles, malgré l'influence rafraîchissante des effluves atlantiques.

A l'embouchure du fleuve, sur la rive droite belge, Banana commande l'entrée de l'estuaire et sa fonction de poste de pilotage et de visite des navires se déduit naturellement.

3. L'estuaire du fleuve remplit avant tout un rôle commercial portuaire.

Ce n'est qu'à Boma que le fleuve s'est dégagé de l'étreinte des montagnes : là commence l'estuaire parsemé d'îles alluviales, au peuplement forestier dense derrière leur ceinture de palétuviers ; mais, à mi-chemin de Boma et de Banana le fleuve se resserre à Fetish Rock. — Dans l'île Mateba, est installé un centre d'élevage.

Exutoire naturel de la colonie, l'estuaire est la région des ports et des centres urbains : Boma (population belge, 268) à 87 km. de l'océan, port des produits du Mayumbe et aéroport, et surtout Matadi (popul. belge, 352), port de toute la colonie, relié par voie ferrée à Léopoldville ; ce port est outillé de façon à pouvoir réaliser un trafic annuel de 300.000 tonnes de marchandises et est doté d'annexes : Ango-Ango et Fuka-Fuka, en aval.



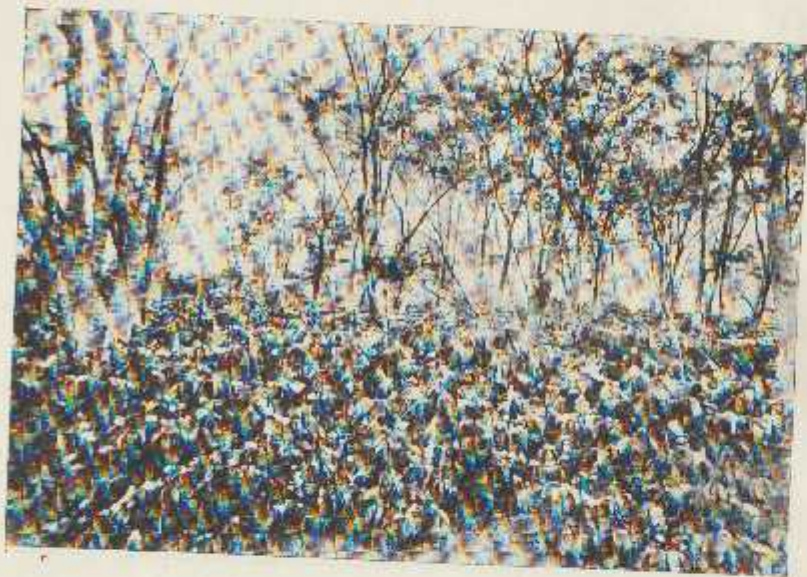
(Photo du Musée du Congo Belge.)

108. — Le port de Matadi; le fleuve à sa sortie des Monts de Cristal.

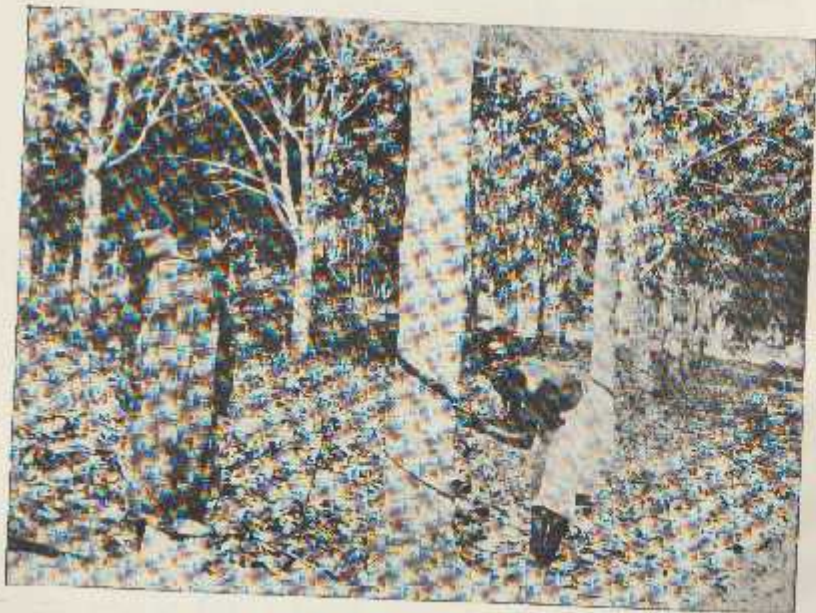


(Photo du Musée du Congo Belge.)

109. — Une palmeraie aménagée dans la forêt vierge.



(Photo du Musée du Congo Belge.)
110. — Piantation de caféiers.



(Photo du Musée du Congo Belge.)

4. Au nord de l'estuaire s'étend le Mayumbe, région forestière, riche en produits d'exportation.

Sur le Mayumbe, contrefort occidental des Monts de Cristal, arrosé par les vents d'ouest océaniques, s'étend une forêt équatoriale riche en grandes espèces et en magnifiques sous-bois de fougères et d'orchidées. Cette forêt, très dense dans les vallées composantes du Shiloango, s'éclaircit vers le sud et fait place à la savane.

La colonisation s'est emparée de la forêt; la voie ferrée de Boma à Tshela transporte les produits de belles plantations de caféiers et de cacaoyers installés sous les ombrages forestiers; le centre principal

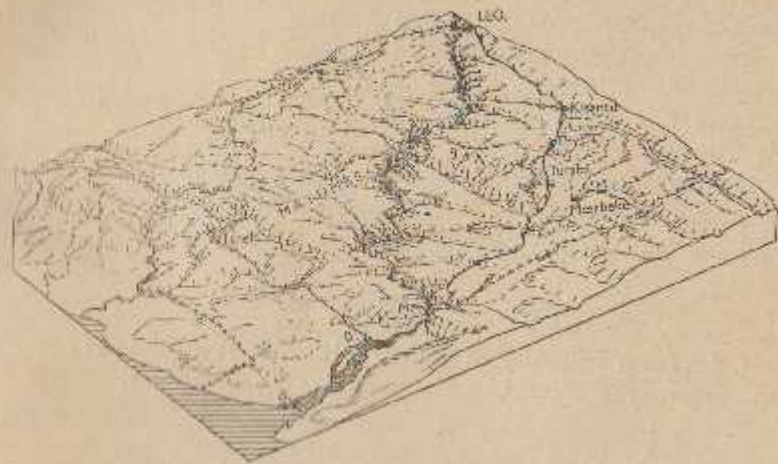


Fig. 107. — Bloc-diagramme du Bas-Congo.

de ces cultures, destinant leurs produits à l'exportation, est Lukula. La forêt du Mayumbe produit aussi des fruits de papayer¹ et d'arbres à kola; des plantations d'heveas brésiliens ont été créées dans le nord.

Le sous-sol du Mayumbe recèle des richesses dont on commence l'exploitation, notamment des grès chargés de bitume servant à la fabrication des ciments; le Mayumbe est d'ailleurs voisin du bassin cuprifère français de Mindouli, mais la prospection est à peine commencée.

5. La région des Monts de Cristal, au sud-est des chutes Livingstone, forme un foyer de vie coloniale grâce à un milieu favorable et à la voie ferrée Léopoldville-Matadi.

¹ Les fruits du papayer comparables à un melon (papaies) contiennent un suc lacteux très digestif.

Sur les plateaux *disségués par les gorges* des rivières, s'étendent des *savanes boisées* semées de baobabs, mais aussi des brousses sur les sols stériles; les vallons forment des *franges de forêts-galeries* où croissent les arbres les plus divers lianes à caoutchouc à côté des palmiers et des kapokiers¹.

Dans ces régions de climat sain, la colonisation rencontre des conditions favorables d'épanouissement; la voie ferrée Matadi-Léopoldville constitue vraiment l'artère vitale comme d'ailleurs l'exutoire de tout le Congo belge. La naissance du centre urbain de Thysville et la prospérité des centres missionnaires de Tumba et de Kisantu en sont le meilleur témoignage.

L'indigène cultive, sous la direction des Blancs, le sisal dont les fibres servent à la fabrication des cordes, et soigne des plantations de manioc, destiné à l'alimentation des centres ruraux. Mais c'est surtout vers les plantations de canne à sucre de Kitobola, que se dirige la main-d'œuvre: le produit est traité par la sucrerie de Moerbeko, près de Tumba.

Les Pères Jésuites ont créé, à Kisantu, un grand centre d'études agronomiques, apportant leur collaboration précieuse à l'œuvre colonisatrice (ferme d'élevage bovin et jardin botanique).

§ 2. — La cuvette congolienne

1. La forêt équatoriale couvre d'immenses espaces et fournit au commerce d'importants produits de cueillette.

Sur cette immense plaine, à peine accidentée, s'étend le peuplement forestier dense si défavorable à l'épanouissement de la civilisation.

On en connaît les conditions climatiques si nuisibles à l'organisme du blanc; on en a vu les caractères de forêt dense, aux espèces multiples et étagées. On sait aussi qu'elle s'éclaircit sur les collines d'interfluves où elle fait place à la savane boisée, mais que le long des cours d'eau nombreux et ramifiés, elle devient inextricable sur un sol inondé, encombré de débris. Et c'est précisément là où les rivières ouvrent des chemins naturels aux relations, qu'elle est la plus inhospitalière, réservant aux hommes la piqûre de ses insectes.

Cependant, c'est la forêt qui détermina la première exploitation coloniale, sous forme d'économie destructive: l'ivoire des éléphants, le caoutchouc des irehs que l'indigène récoltait dans la forêt et apportait aux factoreries européennes. De cette exploitation primitive, il reste encore aujourd'hui l'exploitation des bois d'ébénisterie, la cueillette des noix de palme et la récolte de la gomme copal.

¹ La fibre du kapokier est utilisée dans l'industrie de l'ameublement (rembourrage).

a) Parmi les essences les plus connues, citons le limba, le teck Kambala, l'acajou et les divers bois de palissandre. L'okoumé, bois très léger destiné à l'ébénisterie, fait l'objet d'un commerce important.

Malheureusement, la plupart de ces bois sont trop lourds pour être transportés par flottage et c'est surtout vers les bois ordinaires que s'oriente l'abattage, en vue de fournir des bois de chauffe à la navigation fluviale.

b) Les groupements de palmiers à huile (élacis) dont les fruits sont cueillis par les indigènes, fournissent une grande partie de l'exportation d'huile de palme, mais la colonisation développe les palmeraies artificielles.

c) Le copalier, arbre géant des zones marécageuses, fournit une gomme tendre servant à la fabrication des vernis; mais c'est surtout le copal fossile qui est récolté par l'indigène au profit du colon: il provient des résines exsudées par l'arbre, entraînées loin de leur lieu d'origine par les eaux, et enfouies dans la vase.

2. La forêt n'est guère peuplée: le Bantou habite les clairières défrichées qu'il cultive.

Dans cette nature inhospitalière, la densité de population reste très faible sans qu'on puisse l'évaluer exactement (4 habitants au km² au maximum): les Bantous de la Forêt se ressentent d'ailleurs défavorablement des conditions du milieu; indigènes journaliers et ingrats, les Bantous ont rejeté, dans les fourrés les plus inaccessibles, les autochtones négrilles ou pygmées, et se sont installés près des eaux courantes.

Les Noirs ouvrent des clairières dans la forêt, de préférence sur les rives des cours d'eau, y installent leurs huttes faites de bois et de feuillage, partagent leur vie active entre la chasse, la pêche, la cueillette des fruits forestiers (la noix de palme par ex.) et la culture. Cette dernière, qu'ils effectuent à la houe sur le sol médiocrement fertilisé par les débris végétaux consommés, consiste surtout en manioc et en bananiers; mais le sol s'épuise vite, faute d'engrais: après quelques années, le Nègre doit penser à défricher une autre zone forestière. Cette forme d'agriculture arriérée entraîne un semi-nomadisme de l'indigène et engendre des destructions inconsidérées du couvert forestier: la mission du colonisateur est d'enseigner des méthodes de culture afin de fixer le Noir au sol qui le nourrit.

3. La colonisation a développé, dans un milieu favorable, les plantations tropicales dont les produits sont destinés à l'exportation.

a) Les principales plantations sont les *palmeraies*, palmeraies aménagées dans la forêt ou palmeraies plantées, que l'européen entretient ou crée dans les terroirs facilement accessibles. Susceptibles de meilleurs rendements que les élacis de la forêt, les palmeraies fournissent une partie de l'huile de palme traitée dans les établissements des *Huileries du Congo Belge*, et l'amande ou noix palmiste, envoyée en vrac en Europe. Le long du fleuve sont installées les principales huileries (Kinshasa, Bumba, Basoko et, sur le Ruki, Flandria).

b) A côté de ces produits, qui n'ont pas encore détrôné les produits similaires de cueillette, la dépression du Congo livre à l'exportation deux *denrées coloniales alimentaires* : les bords du fleuve possèdent de belles plantations de cacao (Lukolela, en aval de Coquilhatville et Barumbu, face à Basoko) et de café (station de sélection de Lula, face à Stanleyville).

c) Dans l'est de la cuvette, le riz forme la base de la nourriture indigène, avec le manioc; ce riz *paddy*, riz de montagne ne nécessitant pas d'irrigation, est décortiqué dans les rizeries des environs de Stanleyville et de Kindu. Une petite partie seulement est exportée : ce produit fait l'objet d'un important commerce régional.

d) Le caoutchouc de plantation a remplacé le produit naturel sylvestre : l'*Hevea brasiliense* a été introduit dans la cuvette et de vastes plantations ont été créées à Yangambi, à mi-chemin de Stanleyville et de Basoko.

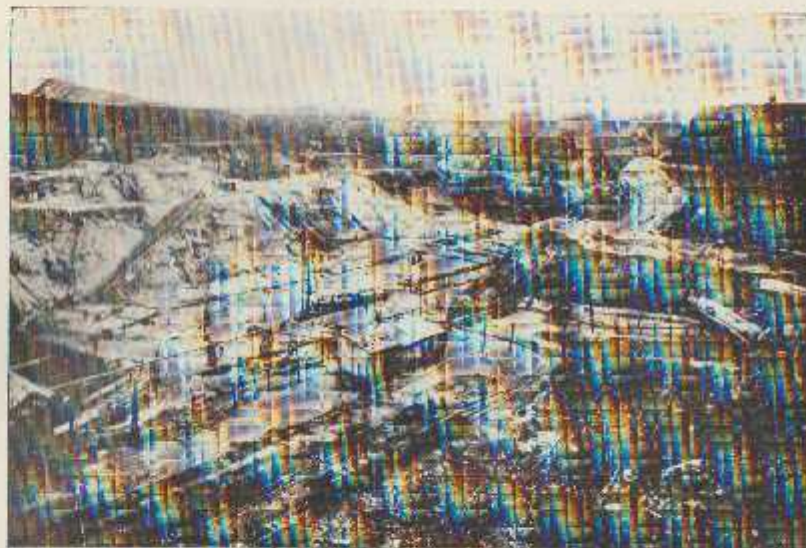
e) Le sud-est de la cuvette, région du Sankuru, Lomami et Maniema, accueillent le *cotonnier* : le climat de ces régions situées entre 3 et 8 degrés de latitude sud, permet le semage pendant la saison des pluies et la récolte pendant la saison sèche. L'indigène vend les produits de la culture sur les marchés et le coton est égrené dans les usines de Kibambo (Maniema) et de Lusambo. Les filatures et tissages de Léopoldville-ouest traitent une partie de ce coton congolais.

4. La cuvette n'a presque pas de routes, le réseau fluvial étant dense : quelques centres urbains s'échelonnent le long des voies d'eau.

Ce n'est que dans le sud-est (province de Lusambo) vers les limites de la cuvette que les routes carrossables se sont développées. Partout les communications se font par eau et Léopoldville, Coquilhatville, Aketi (sur l'Itimbiri) sont les principaux points d'attache des flotilles fluviales (service de l'OTRACO¹).

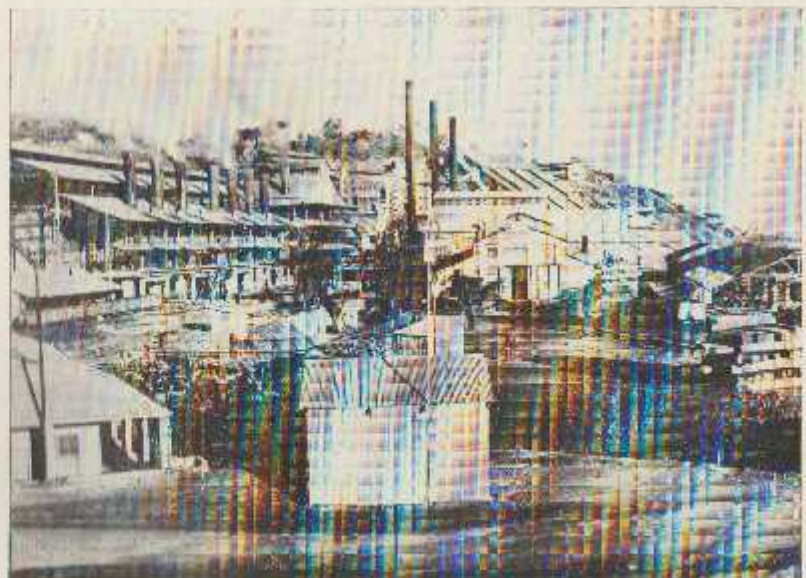
¹ Office National de Coordination des transports.

L'INDUSTRIE AU CENTRE AFRICAIN

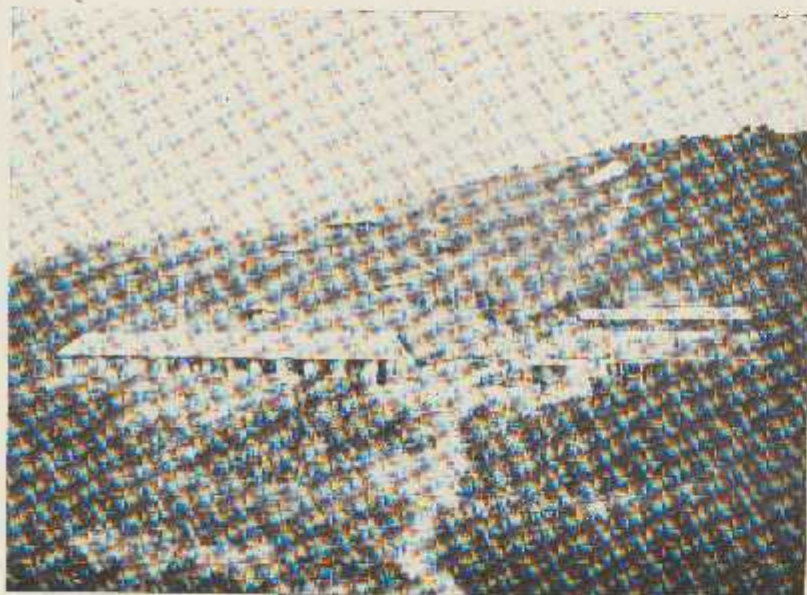


(Photo du Musée du Congo Belge.)

112. — Vue d'ensemble des mines de cuivre à Ruashi.

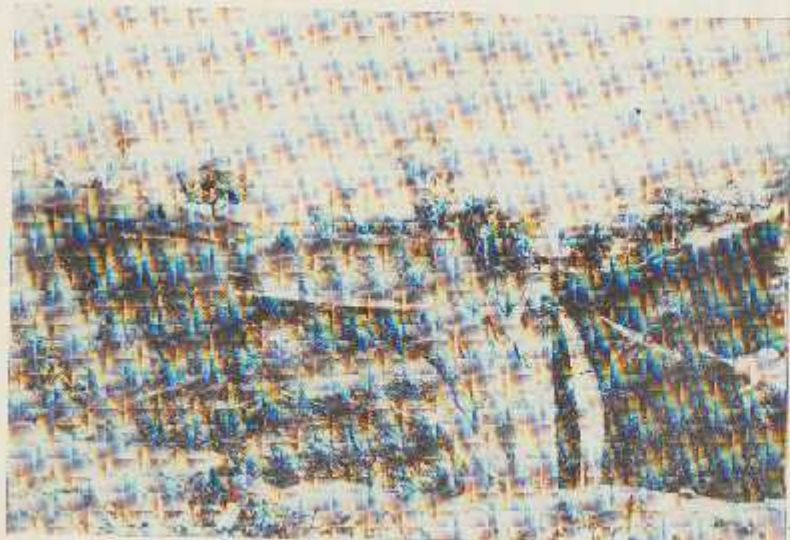


(Photo du Musée du Congo Belge.)



(Photo du Musée du Congo Belge.)

114. — Usines de broyage de la Société des Mines d'or de Kilo-Moto.



Les centres urbains sont : *Léopoldville* (5.000 habitants blancs), formée de la ville résidentielle ¹, du centre commercial de Kinshasa et des cités de l'Est et de l'Ouest (90.000 indigènes); *Banningville* sur le Kwango; *Coquilhatville* (287 hab. belges), voisine du Jardin Botanique d'Eala; *Basankusu* sur la Lulonga; *Lisala*; *Bumba* où aboutit la Route Royale conduisant au Nil; *Basoko*; *Stanleyville* (419 hab. belges); *Ponthierville*; *Kindu* et *Kasongo*.

§ 3. — Les Régions du Nord et du Nord-Est

1. Les plateaux herbeux septentrionaux, drainés par l'Ubangi et l'Ituri, sont plus cultivés que la zone forestière.

Plateaux de croupes arrondies s'élevant vers l'est (crête Congo-Nil et Montagnes Bleues), ces régions assez humides sont domaines de *savanes*, que coupent les *forêts-galeries* des vallées.

Dans ces espaces découverts et moins humides, l'indigène jouit d'une vie plus facile que dans la forêt. Le défrichage est aisé et les espaces herbeux lui permettent l'élevage : aussi est-il plus hospitalier et plus civilisé même que dans la forêt. La population est d'ailleurs plus nombreuse et les villages aux huttes coniques recherchent le voisinage des eaux. Ici le manioc n'est plus la base de la nourriture : des céréales (sorgho) et des plantes à tubercule (patate douce) entrent dans l'alimentation indigène.

C'est par *incendie* que l'on aménage le sol en vue de la culture, mais ce sol s'épuise plus vite que le sol forestier; la chasse aux herbivores procure à l'indigène sa nourriture carnée.

2. La colonisation européenne y a développé l'élevage et en a fait la grande région cotonnière.

Tandis que les zones forestières de la cuvette sont peuplées de Bantous, les pays du nord sont l'habitat de *populations soudanaises* dont les Azande et les Mangbetu sont les groupes principaux. A l'extrême-est, vers les sources de l'Uélé et de l'Ituri, dominent des populations nilotiques : la plupart de ces derniers sont *pastoraux* et possédaient de grands troupeaux avant l'arrivée des Européens. La colonisation, représentée par l'État, les missions et les sociétés, a développé cette économie en *lutant contre les fléaux* (insectes et moustiques), et en important dans ces régions, surtout celle du Kibafi-Ituri, du bétail rhodésien et sud-africain, adapté aux mêmes conditions climatiques : l'État a installé,

¹ La Ville bénéficie d'une organisation spéciale (administration par un Commissaire de District assisté d'un Comité urbain) et d'une structure financière particulière (subsidés du Gouvernement, taxes).

dans ce but, la forme d'élevage de Nioka entre Irumu et Mahagi. Il a de même créé une station de domestication de l'éléphant à Api, entre Nlangara et Bondo (Uélé) afin de pourvoir les stations agricoles d'un élément de travail appréciable : on compare le travail fourni par un éléphant à celui d'un attelage de 14 à 16 bœufs.

Les pays de P'Ubangi et de l'Uélé sont devenus la principale région cotonnière : ils bénéficient en effet de saison humide pour la croissance de la plante, de saison sèche pour la récolte, et d'une population indigène assez nombreuse ; la superficie des cultures de cotonnier dépasse 125.000 hectares dans l'Uélé ; récolté en janvier-avril, le coton est acheminé par les voies ferrées vicinales de Bondo et de Paulis vers le port fluvial d'Aheti (Itimbiri).

3. Le district du Kibali-Ituri doit à Por son développement économique.

C'est de la masse des graviers aurifères¹ des ruisseaux que l'on retire par lavage les pépites d'or : les principaux sièges d'exploitation sont ceux de Kilo (exploitation des graviers des affluents de l'Ituri) et de Moto-Watsa (Kibali) où furent produits de 1904 à 1935 près de 100.000 kg. L'or est fondu dans des usines-annexes des mines et coulé en lingots ; mais c'est à Hoboken (Anvers) qu'on le transforme en or fin.

C'est à la Société des Mines de Kilo-Moto que le district doit la création de routes, d'écoles, d'hôpitaux ; l'activité minière, attirant la main-d'œuvre, a amené le développement des cultures vivrières.

§ 4. — La Région des Grands Lacs

1. Les pays volcaniques des lacs Albert et Édouard possèdent une réserve naturelle : le Parc Albert.

Au nord des Mufumbiro, s'allonge la vallée de la Rutshuru, le fossé du Lac Édouard, la vallée de la Semliki et le lac Albert, dans un pays de relief varié, semé de volcans. La forêt de montagne gravit les flancs, tandis que les plateaux sont couverts de savanes herbues et de brousses à courtes herbes.

A l'initiative du Roi Albert fut créée entre les flancs du Mufumbiro et la Semliki, jusqu'au premier parallèle, une réserve de flore et de faune, le Parc National Albert.

Le sous-sol est d'ailleurs très riche notamment à l'est du lac Édouard : or, étain, cuivre et saphirs, mais ces gisements ne sont pas exploités ; de plus, des suintements de pétrole dans le voisinage des deux lacs ont été reconnus.

¹ L'or, calvé aux flons primaires par les eaux, se trouve dans le ciment argileux ou sableux unissent les graviers des alluvions.

La navigation sur le lac Albert, prolongée vers le Nil, a comme ports d'attache, sur la rive belge, Mahagi à l'extrême nord-est et Kasenui où aboutit la route d'Irumu.

2. A Pest, les plateaux du Ruanda-Urundi, témoignent, sous l'administration belge, de progrès agricoles remarquables.

Le rebord oriental du graben est formé, à l'est du Kivu et de la Ruzizi, par de hauts plateaux herbeux où s'enfoncent de multiples vallées (telle la vallée de la Kegera, source du Nil), couvertes de bandes forestières.

Dans ces territoires, mandatés à la Belgique, habite un peuple intelligent (les Batutsi) d'origine Nilotique. Il y forme la classe dirigeante, basant sa puissance sur la possession de nombreux troupeaux, et domine une forte population bantoue (les Bahutu) d'agriculteurs, formant les 95 % de la population des territoires.

En étroite collaboration avec le pouvoir royal indigène, l'administration belge a développé largement l'activité agricole : l'élevage du gros bétail de type zébu reste la principale source de richesses (produits laitiers, viandes, peaux) ; vient ensuite l'élevé des abeilles (miel et cire). D'ailleurs, sous l'impulsion de l'Inéc¹, les plantations indigènes ont été enrichies (café, élaeis, coton²), surtout dans les plaines alluviales de la Ruzizi et sur les pentes fertilisées par les éléments volcaniques (tabac de Kasenyi sur le bord oriental du lac Kivu).

Le sous-sol livre de la cassitérite ou minerai d'étain (région de Kigali) et la prospection aurifère s'étend.

Le gouverneur réside à Usumbura (lac Tanganika) et est assisté de deux résidents, ceux de Kigali pour le Ruanda et de Gitega pour l'Urundi.

3. Les rives congolaises des lacs Kivu et Tanganika sont des zones possibles d'habitat européen.

Sur les flancs des chaînes du rebord occidental du graben (Monts de l'Ugoma et Marungu), s'étage une végétation variée de savanes jusqu'à 2.000 mètres, de forêts de bambous et de bruyères jusqu'à 3.000 mètres, dominées par des prairies alpines au-dessus de cette dernière altitude.

Ces régions, malgré leur faible latitude, sont parmi les plus favorables à l'établissement du Blanc : une puissante société « Le Comité National du Kivu » se donne pour mission la mise en valeur des régions voisines du lac et de la vallée de la Ruzizi.

Sur des sols volcaniques fertiles et engraisés, prospèrent, sous la direction des Belges, de magnifiques plantations européennes de caféiers

¹ Institut National pour l'étude agronomique du Congo belge.

² Production du café : 10.000 tonnes ; du coton, 3.000.

« *arabica* » à des altitudes de 1.500 à 2.000 mètres; une station d'étude est installée près du lac Kivu ¹ et ces régions exportent près de 3.000 tonnes de café sur le marché anversois.

D'autres cultures se sont développées : *cultures indigènes de coton, de riz, de maïs, plantations de thé, quinquina* ², *vanille* (Baudouville, lac Tanganika) et pyrèthre ³. Les richesses minières ne manquent pas, mais seules sont exploitées les gisements de *houille* de la Luvua (Greimerville), à 15 kilomètres à l'ouest du Tanganika, et de l'or au nord au Kivu.

Trois centres *wharfs* importants sont à citer : *Costermanville*, point de départ de la navigation sur le lac Kivu, *Uvira* et *Albertville*, centres de transit sur la rive ouest du lac Tanganika.

§ 5. — Le Katanga

1. Le Katanga doit, aux fractures et aux plissements du socle primaire, la variété de ses paysages.

On connaît l'importance très grande des *mouvements orogéniques* dans cette partie du socle africain; mais tandis que le Katanga méridional présente une structure plissée bien définie des couches schisto-dolomitiques et kundelunguennes, c'est dans la partie centrale de la région que se marquent les fractures isolant les horst des fossés d'effondrement. L'axe des Mitumba n'est que le bord relevé de ce graben au fond duquel s'épandent les lacs Kisale et Upemba.

Dans ces régions brisées de l'écorce terrestre, la végétation et le paysage s'ordonnent suivant l'altitude et la nature des sols superficiels; des *forêts clairsemées* s'allongent le long des cours d'eau, mais les rives des lagunes sont couvertes de végétations aquatiques, manteau d'herbes et papyrus. Les plateaux sablonneux au nord, plus argileux vers le sud, se couvrent de *savanes boisées* où s'installent les *termitières* au milieu des arbres atteignant parfois 18 mètres de hauteur; vers le sud et sur les hauts plateaux, cette savane se dégrade; les arbustes rabougris deviennent dominants et cèdent bientôt la place à des *brousses à herbes courtes et drues*.

2. Le cuivre est sa richesse : les venues cuprifères se trouvent dans les roches du système Kundelungu.

On sait que ces formations se sont déposées dans la cuvette du Katanga méridional : *plissées* de façon intense à la fin du Primaire, ces roches ont été percées

¹ Station de Tshibinda.

² La quinine est un préventif universellement utilisé contre la malaria.

³ Le pyrèthre contient dans ses inflorescences un produit insecticide très efficace.

de *venues cuprifères* qui avaient traversé le socle archéen et la série schisto-dolomitique sous-jacents; la zone des gîtes déborde d'ailleurs au sud du Congo, dans la Rhodésie britannique.

Les gîtes, dont on évalue la richesse à 75.000.000 de tonnes, étaient connus des indigènes avant l'arrivée des Européens, mais c'est au géologue Jules Cornet que le Katanga doit son ascension économique, lors de la mission d'exploration de 1891-93; dès 1906, l'Union Minière du Haut Katanga commença la prospection. La production a crû rapidement et en 1930, avec une tonnage de près de 100.000 tonnes, cette société acquit le premier rang parmi les producteurs de cuivre du monde.

3. La métallurgie est née de la richesse d'un bassin minier, grand comme la moitié de la Belgique.

Les concessions cuprifères couvrent actuellement 15.000 km² et s'échelonnent de la frontière rhodésienne jusqu'à Tenke en suivant l'axe ferré katangais. Ces gîtes au nombre de plus de 150, ont généralement l'aspect de *mamelons* dont la végétation arborescente est basse; filons ou amas contiennent des minerais oxydés dont les principaux sont la *malachite* ou carbonate hydraté de cuivre, de coloration verte, et le *chrysocolle*, silicate de cuivre, vert ou bleu.

C'est près d'Élisabethville, à *Kipushi* (*mines Prince Léopold*) et près de Jadotville (à *Kambove*) que se situent les mines les plus riches et les plus productives, mines généralement à ciel ouvert ou dotées (mine Prince Léopold) de galeries souterraines.

Trois grandes usines extraient le métal du minerai : les minerais très riches (15 % de cuivre) sont traités dans des hauts-fourneaux de type *water-jacket* aux usines de Lubumbashi à Élisabethville ¹; les minerais de teneur moyenne sont concentrés dans les fours à réverbères dont l'énergie est fournie par la houille de la Luena, à Jadotville (usine de Panda) ². La troisième usine à Jadotville-Shituru traite les minerais pauvres par l'acide sulfurique (procédé de lixiviation), puis par l'électrolyse : la centrale hydro-électrique des Chutes Cornet fournit le courant électrique.

L'exploitation cuprifère du Katanga et de son prolongement rhodésien a transformé le marché mondial du cuivre où les États-Unis furent seuls maîtres

¹ Les fondants utilisés sont le calcaire et le fer, exploités au Katanga (Kisanga, Kalantwe).

² Les concentrés gros sont renvoyés aux usines de Lubumbashi, tandis que les concentrés fins sont traités par le procédé de flottage, concentrés à nouveau, puis traités dans des fours à réverbères de Panda. Les lingots sont raffinés en Belgique à Hoboken-lez-Auvers.

avant 1923 : le Katanga produit en effet un tonnage d'environ 180.000 tonnes, et est équipé pour en produire 250.000 tonnes, sur une production mondiale de 1.400.000 tonnes.

4. L'exploitation du cuivre a stimulé d'autres exploitations minières et l'équipement industriel du Katanga.

a) L'exploitation du cuivre a créé ou encouragé la mise en valeur d'autres richesses minérales : *minerais secondaires associés*, tels le cobalt des mines de Ruashi et Luishja, traité dans les fours électriques de Jadotville et raffiné à Oolen-les-Hérentbals; le *minerai de radium* des mines de Shinkolobwe, expédié en Belgique et traité de même à Oolen¹.

b) La *casitérite* ou *minerai d'étain* fut découverte et est exploitée par la « Géomines » dans le voisinage du Haut Lualaba (Busanga et au sud de Bukama), près du lac Kisale (Kikondja), sur les bords de la Luvua (Kiambi, Manono, Kitotolo). La plus grande partie en était acheminée vers Hoboken où le métal est coulé, mais l'*usine hydro-électrique* de Piana-Mwanga sur la Luvua, commence le traitement dans des fours nouveaux. La production de minerai s'est considérablement développée durant la guerre : 25.000 tonnes. La moitié fut traitée dans la colonie.

c) La *captation des sources d'énergie* fut entreprise : le *bassin houiller* de la Luena, au sud-ouest de Bukama, est exploité, la *Centrale des chutes Cornet*, installée et l'équipement des chutes Zilo, envisagé.

d) Enfin le *programme des constructions ferroviaires* reçut un grand stimulant : à l'ancien axe congolais du fleuve et des voies ferrées de complément, s'ajouta la construction de la *voie de Lobito* et de la *voie du Kasai vers Port-François*, d'où les minerais sont acheminés par bateau vers Léopoldville, tant que l'axe ferré n'est pas réalisé jusqu'à ce point.

5. L'outillage économique a déterminé l'essor agricole et commercial du Katanga.

Le Katanga ne pouvait réaliser son effort industriel qu'à la condition d'être *colonisable*, eu égard surtout aux caractères climatiques; chefs d'entreprises, ingénieurs, commerçants, belges et étrangers, purent s'y établir : le climat, on l'a vu, est favorable à l'installation européenne.

Mais il fallait aussi de la *main-d'œuvre* : s'il n'existait pas un mouvement massif d'immigration industrielle, il y eut cependant *concentration de la population indigène* dans le bassin minier : on estime que 40.000 Congolais vivent de la mine ou de l'usine.

La *nécessité d'approvisionner* cette population ouvrière et de ravitailler les *centres urbains* entraîna le développement agricole de la

¹ Production : 60 grammes par an, la plus forte production mondiale.

région : *cultures maraîchères* des environs de Jadotville et d'Élisabethville, cultures de céréales et de riz destinés aux indigènes. L'*élevage* connut lui aussi un développement important : on a pu recenser 41.000 têtes bovines dans la province d'Élisabethville en 1936. Des sociétés, des missions et le gouvernement lui-même ont installé des *fermes d'élevage rationnel*, notamment dans le voisinage de la voie ferrée : parmi les principales, celle de *Katentania* au nord de Tenke (plateau de Shilongo) et celle de *Munama* près d'Élisabethville acquièrent la première place.

§ 6. — Les Pays du Kasai

1. La bordure septentrionale du Plateau de Lunda est formée de régions sèches coupées par les vallées encaissées du réseau du Kasai.

En pente douce vers le nord mais limité vers la cuvette par des *pentcs fort déclives*, le plateau du Lunda est profondément *découpé par les vallées juvéniles* sud-nord qui sont autant de tentacules de la cuvette forestière.

Le Kwango et le Kwilu, le Loange, le Kasai moyen, la Lulua et le Lubilash prolongent plus ou moins loin vers le sud des franges de *forêts-galeries*, peuplées de palmiers et on s'entrefacent les *lianes à caoutchouc*. Ces forêts s'arrêtent généralement vers le sud à la ligne des chutes qui barrent le cours des rivières, point actuel du cycle de rejuvenissement des vallées par l'érosion régressive.

Les plateaux où dominent les formations sablonneuses sont d'une sécheresse telle que la savane herbacée règne seule sur d'immenses étendues : des lianes basses à rhizomes y fournissent le *caoutchouc des herbes*.

2. La colonisation et la population indigène orientent la production agricole vers la culture commerciale.

a) Comme la région de Lusambo, appartenant déjà à la cuvette, la région de Kabinda, sa voisine, entre le Sankuru et la Lomani supérieure, est le centre d'*importantes plantations de cotonniers* : c'est d'ailleurs le principal produit de la province de Lusambo, où de nombreuses routes ont été tracées pour le transport du textile.

b) Sur les rives du Kwango, l'indigène cultive le *café « robusta »* comme aux environs de Lusambo (*café dit Sankuru*). L'élevage s'étend le long de la voie ferrée de Port-François (Dibaya).

c) Mais les principales *plantations* restent celles d'*ilacis* dans la vallée du Kwilu, cultures alimentant les *grandes huileries de Lusanga-Lomaxille*, en aval de Kilembe.

3. La région du Kasai doit son développement en majeure partie à ses mines de diamant.

Dans le voisinage du Kasai, au sud et à l'est de *Tshikapa*, les diamants apparaissent dans les graviers des lits de rivières, parfois dans les cailloutis des terrasses anciennes échelonnés sur les flancs des vallées, parfois aussi dans des crevasses ouvertes dans le substratum rocheux par l'érosion fluviale. Pierres précieuses de petites dimensions (1/10 à un carat, soit de 20 à 200 milligrammes), ces diamants sont lavés puis triés aux usines de la *Forminière* à Tshikapa.

La Société exploitante a déterminé le développement agricole de la région du Kasai, créant des cultures vivrières et des centres d'élevage; elle a tracé un réseau de routes, partie du damier routier dense de la province de Lussambo; elle a établi une voie ferrée Makumbi-Charlesville pour contourner les chutes Wissmann sur le Kasai; aidée par les missionnaires, la Société a contribué à la diffusion de l'hygiène et de l'instruction parmi les autochtones.

4. Des centres urbains se développent, précisément sur les biefs navigables.

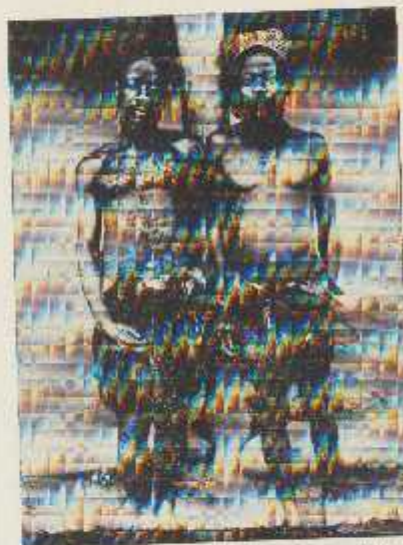
Signalons dans ces régions, les centres urbains de *Kikwit*, terminus de la navigation sur le Kwilu, *Luebo*, remplissant le même rôle sur la Lulua, et *Losambo*, chef-lieu de province, sur le Sankuru au milieu des plantations de café et de cacao. Le chemin de fer du B. C. K.¹, passe par Luluabourg et aboutit, un peu au nord de la région du Kasai, à Port Francqui, d'où les minerais katangais sont acheminés par bateau vers Léopoldville; malheureusement, la navigation sur le Kasai inférieur n'est guère aisée: le régime se ressent des longues saisons de sécheresse et le cours d'eau transporte des quantités d'alluvions sables, arrachées à la plaine.

¹ B. C. K. = Bas-Congo au Katanga.

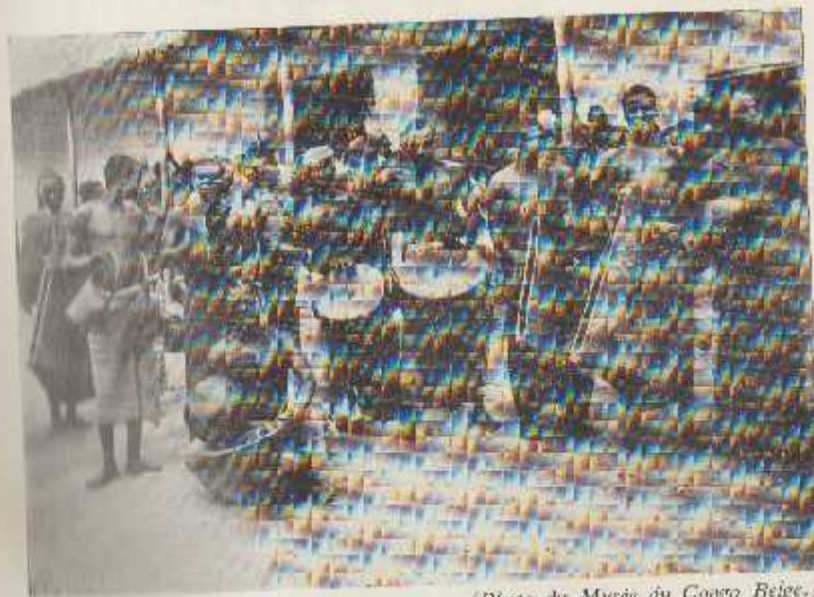
ETHNOGRAPHIE CONGOLAISE



(Photo du Musée du Congo Belge.)
116. — Un Azandé.



(Photo du Musée du Congo Belge.)
117. — Pygmées de la forêt.

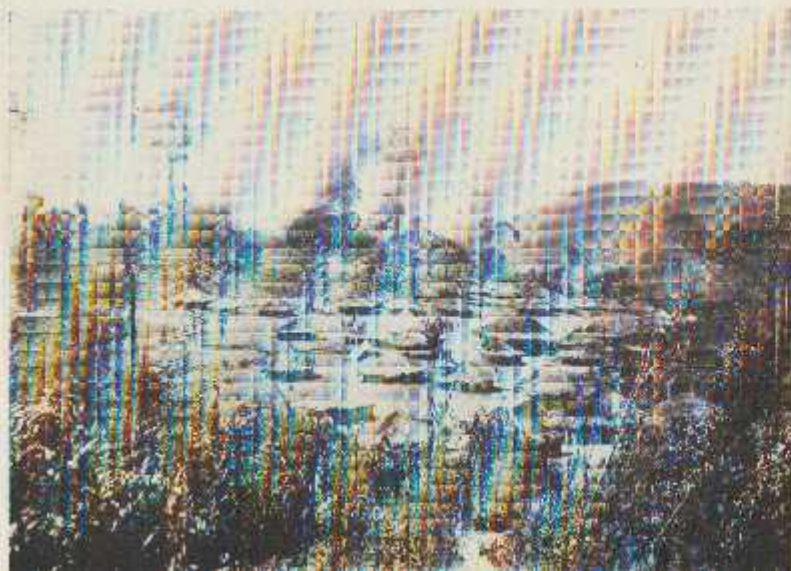


(Photo du Musée du Congo Belge.)
118. — Tambours de danse et tam-tam barétéla.



(Photo du Musée du Congo Belge.)

119. — Le fleuve Congo devant Coquilhatville.



CHAPITRE III

DÉMOGRAPHIE ET ETHNOGRAPHIE CONGOLAISES

§ 1. — Le Peuplement de la Colonie

1. La colonie belge est très peu peuplée : la densité de population ne dépasse pas 5 habitants au kilomètre carré.

a) La population indigène recensée s'élève à 10.486.000 habitants (1943). Les Territoires sous mandat comptent environ 3.767.000 habitants.

b) Au premier janvier 1944, le nombre de Blancs établis au Congo belge atteignait le chiffre de 34.888, dont 22.668 Belges et 12.220 étrangers.

La faible densité de la population indigène s'explique :

a) Par des motifs d'ordre alimentaire et hygiénique : le manque de lait de vache, la précarité des soins donnés aux enfants en bas âge, dont résulte une forte mortalité infantile; les épidémies et la maladie du sommeil.

b) Par des motifs d'ordre social et historique : la polygamie et les massacres exercés jadis par les Arabes, notamment dans les plateaux habitables de l'est.

c) Par des raisons géographiques et notamment l'hostilité de la forêt équatoriale.

2. La population indigène du Congo belge est très homogène au double point de vue racique et ethnographique.

La race nègre occupe à elle seule presque l'entièreté du territoire. Ses caractères somatiques sont connus : peau noire, taille élevée, crâne allongé ou dolichocéphale, cheveux crépus, nez large (platyrhinie), front assez fuyant.

Mais au point de vue ethnographique, les Nègres appartiennent à deux groupes ethniques : le groupe bantou, de beaucoup le plus important, et le groupe soudanais.

3. Les Bantous peuplent la cuvette et sa bordure, hormis les plateaux du Nord-Est habités par les Soudanais.

A. Huit millions d'indigènes appartiennent au groupe bantou, ensemble de peuplades à l'infinie variété dialectale¹ appartenant au type des langues agglutinantes.

¹ On distingue 182 langues bantoues aux multiples idiomes, dans la zone africaine comprise entre le Cameroun à l'ouest, la Djouba et le plateau du Somaliland à l'est, le Natal et le Kalahari au sud.

Ces langues sont formées de mots à simple radical dont les variations de genre, nombre, mode, temps se déterminent par des préfixes, des infixes ou des suffixes¹. Langues sans abstraction, langues pauvres en mots, elles se ramènent aux termes servant à désigner les utilisations de l'homme. La multiplicité des dialectes rend la colonisation peu aisée; cependant *trois idiomes bantous* ont acquis un certain rayonnement : le *lingala*, dialecte des Bangala, peuplade « d'eau » de l'Entre-Ubangi-Congo et des bords du fleuve; et le *kwakwili*, langue commerciale de la côte orientale, en usage au sud de Stanleyville et au Katanga; un troisième sabir est parlé dans le Bas-Congo et dans les régions occidentales du Kasai : le *fiote* aux nombreux mots portugais; le kilongo est aussi usité.

Les conditions géographiques du milieu influencent fortement le caractère et les habitudes ethniques des peuplades bantoues : le *bantou de la côte* est plus fréquemment en contact avec l'Européen; le *bantou de la forêt* vit dans un milieu inhospitalier qui lui impose un caractère sombre, agressif, méfiant; le *bantou de la savane*, vivant dans les espaces découverts, habite des villages nombreux et riches, est plus hospitalier et plus joyeux de caractère.

B. Les *Azandés* de l'Uélé, les *Banda* et *Bwaka* de l'Ubangi, *principaux peuples soudanais* sont plus intelligents et mieux organisés politiquement et économiquement; chez ces peuples, la *hiérarchie sociale est fort tranchée* : une aristocratie administre le pays, tandis qu'une plèbe de descendants des vaincus travaille la terre. Ils parlent des dialectes soudanais, en général *monosyllabiques*.

C. Des indigènes du Kibali-Ituri (Walendu, Alur) et les Batutsi du Ruanda appartiennent à un troisième groupe : les *Nilotiques*.

4. Les Noirs, bantous et soudanais, ont refoulé les pygmées dans la forêt.

Les *peuples noirs* habitaient, au début de l'histoire, au nord de l'Afrique. Refoulés vers le sud par des envahisseurs asiatiques, Sémites et Hamites, ces populations s'établirent dans le Centre africain jusqu'en Afrique australe, chassant devant eux les *autochtones négrités* : ceux-ci se réfugièrent dans les zones forestières inaccessibles.

Il existe ainsi, disséminés dans la zone forestière, les *derniers témoins de cette race négrito*, distincts des bantous par la couleur jaune-argile ou brun jaune de leur peau, leur taille petite (taille moyenne des hommes : 1 m. 44) et la disproportion de leurs corps (bras longs et jambes très courtes), leur front bombé. Ce sont les *pygmées* ou *négrilles de la forêt* et de l'Ituri, vivant en villages isolés des centres bantous, ou groupés autour de communautés bantoues dont ils dépendent alors étroitement. Peuple de *chasseurs incomparables*, les Pygmées se procurent, par échange ou par cueillette, une partie de leur nourriture végétale.

¹ Exemple : homme = ntu, un homme = m'ntu, des hommes = ba'ntu.

5. De nouveaux venus, à une époque récente, se sont établis dans la région des Lacs.

a) *Des populations soudanaises du Nil* (nilotiques¹) se sont établies dans l'est du Congo et au Ruanda, à une époque récente : ces peuples parlent des langages apparentés à ceux des soudanais et sont des *pasteurs*; l'*aristocratie* du Ruanda-Urundi, d'origine nilotique, domine la population bantoue de ces territoires.

b) *Les Arabes* qui s'étaient infiltrés dans l'est, vers 1860, ont presque disparu depuis la campagne anti-esclavagiste de 1890-1893. Mais ils ont laissé des témoignages de leur puissance politique et économique : des Bantous se sont métissés d'Arabes ou ont adopté certains de leurs caractères ethniques, tels la religion islamique et le vêtement; ce sont par exemple les *bantous arabisés* du Maniéma, du Kwango, de Stanleyville.

§ 2. — Les caractères ethniques de la population indigène

1. Hommes des bois et Hommes des savanes présentent beaucoup de traits communs de caractère.

Si leur sensibilité reste très moyenne, les nègres ne manquent pas d'intelligence quand il s'agit d'observer et de comprendre leur intérêt; mais *l'esprit créateur et la faculté d'abstraction leur font totalement défaut*.

S'il connaît la numération aisément jusqu'à 1000, s'il sait mesurer le temps à l'aide de la lune, et s'il utilise une espèce de télégraphie, le tam-tam, pour transmettre les nouvelles de villages en villages, le noir ne connaît pas l'écriture, à moins qu'il faille appeler de ce nom, des incisions sur bois, des bâtonnets, des ficelles!

Le nègre témoigne d'un *certain sens artistique* : des *vanniers* savent tresser des nattes ornées de motifs stylisés et colorés, des *sculpteurs* travaillent le bois (vases, boltes, fétiches, masques) et l'ivoire, des *forgerons* fabriquent de réels objets de ferronnerie artistique (bracelets).

Leur *musique* est faite de motifs monotones et brefs, rythmée par des instruments primitifs (hochets, tambours, xylophones) : elle s'accompagne de danses à *caractères religieux*.

2. La religion des Noirs est un ensemble de croyances que l'on groupe sous le vocable animisme.

Parmi ces croyances qui imprègnent toutes les manifestations de la vie sociale, on distingue :

- 1° La croyance à l'existence d'un esprit analogue à l'âme, chez tous les êtres : cet esprit peut quitter momentanément le corps, s'incarner sous diverses formes, jouir de pouvoirs supérieurs;
- 2° La croyance à l'incarnation d'un esprit dans un objet quelconque qui peut être vénéré (fétiche), ou qui peut protéger (amulette);

¹ Peuples hamites, de caractères abyssins à peau brune-noire, taille élevée, dolichocephales, front droit et nez long (leptorhinie).

3° La croyance aux tabous ou prohibitions édictées par le chef religieux, et aux punitions qui résulteraient de la non observance de ces défenses.

4° La croyance à la magie, c'est-à-dire à la possibilité de forcer la nature, de capter les influences du monde invisible, de faire réaliser un acte dont on imite les caractères visibles.

Les idées religieuses restent d'ailleurs très complexes : les indigènes croient à l'existence de génies de la nature, et pratiquent, avec ferveur, le culte des ancêtres. Aussi la croyance en un être suprême, croyance à peu près générale, est-elle estampée par ces esprits qui tiennent l'indigène dans une crainte continuelle.

Afin de s'attirer la bienveillance des esprits, l'indigène s'adresse au féticheur, sorte de devin ou de magicien qui fabrique les amulettes et les talismans que l'indigène portera au cou ou à la ceinture pour être protégé des maladies et des morures. Au féticheur est dévolu le rôle de défendre le Noir contre ses ennemis, de provoquer la pluie ou la sécheresse, de rendre la chasse et la pêche fructueuses.

Aussi occupe-t-il dans la société indigène une place de premier plan, et ses pouvoirs s'étendent-ils au domaine politique et économique : il fixe notamment les sites d'habitat nouveau lors d'un déplacement de population et indique les faciès culturales en même temps qu'il délimite les terres à mettre en culture.

L'œuvre de la colonisation, jointe à l'action des missions chrétiennes, a ouvert la lutte contre ces pratiques religieuses fétichistes : la libération de l'indigène vis-à-vis de ces néfastes influences, progresse à grands pas.

§ 3. — La société indigène et son organisation

1. La famille bantoue est un groupe biologique et surtout économique.

a) La famille est formée d'un homme, le chef, de une ou plusieurs femmes s'occupant des travaux agricoles et domestiques, et des enfants constituant d'ailleurs, avec la femme, la richesse économique de la famille.

Deux régimes de parenté se font jour : le patriarcat comme dans les sociétés civilisées, et le matriarcat, parenté s'établissant entre les enfants et ascendants dans la descendance des femmes exclusivement.

b) L'importance économique de la famille s'apprécie dans la conception du mariage : le prétendant paye à la famille de sa future femme, une dot en argent ou en nature destinée à compenser la perte d'une valeur économique pour la famille de la jeune épousee.

2. Le village est un groupement de familles, formant une société de caractère territorial et familial à la fois.

a) Ces familles plus grandes comprennent, outre le mari, la femme et les enfants, des *chions* et des *esclaves*. Les premiers sont des indigènes qui se placent volontairement (enfants adoptés) ou par contrainte (prisonniers de guerre, débiteurs insolubles) sous la dépendance du chef; les esclaves vivent comme des serfs, ayant terre et maison, mais sont nourris par le maître.

Les familles composant un village se considèrent comme issues d'un ancêtre commun fictif ou symbolique; cette parenté peut s'étendre à d'autres villages et

a réunion forme un *clan* ou une *tribu* : la plupart des *tarouages* qui couvrent la figure, la poitrine et le dos des Noirs sont des *marques tribales*.

b) Des circonstances de milieu ou de destin, telles que commerce, guerre, tradition ou aspirations communes, engendrent des groupements plus étendus, les *peuplades*.

Ces sociétés patriarcales, si différentes des nôtres et basées sur la parenté naturelle et conventionnelle, vivent sous l'autorité indiscutée d'un chef, considéré comme le plus proche parent des ancêtres; le chef exerce ainsi l'autorité de père, d'administrateur et de juge, de chef militaire et religieux, de répartiteur du travail et de ses fruits; il est toujours assisté d'un conseil d'anciens, mais peut convoquer des assemblées d'hommes libres.

3. Des groupements d'origine et de caractère politique se superposent à tous les autres.

Ils doivent leur origine aux conquêtes guerrières et possèdent de ce fait une organisation sociale hiérarchique, distinguant les vainqueurs (aristocratie) des vaincus (plèbe), et une organisation féodale complexe. A ce point de vue, le territoire de la chefferie, sultanat ou royaume, est divisé en circonscriptions hiérarchiques administrées par le prince, ses parents, ses vassaux, les dignitaires et les officiers. Citons en exemple, la chefferie des Baluba au Katanga, la sultanat des Avongara dans l'Uélé, et les royaumes du Ruanda et de l'Urundi. Le Gouvernement Colonial a maintenu les principautés, tout en soumettant le chef à la surveillance du commissaire de district.

4. Les indigènes vivent en groupements coutumiers, sous l'obéissance de leurs chefs traditionnels, ou forment des groupements extracoutumiers.

a) Les premiers sont des *chefferies* ou des circonscriptions groupant plusieurs petites chefferies et dénommées *secteurs*. Les administrations indigènes reconnues, formées du Chef et de son Conseil, édictent des règlements, assurent leur police, établissent leur budget, tandis qu'une *juridiction indigène* applique un droit déterminé par la *coutume* et sanctionné par l'autorité.

b) Les seconds, réunis sous une autorité légale, dépendante du District, adoptent une *coutume nouvelle* adaptée à leur genre de vie, ou obéissent aux autorités européennes des établissements coloniaux, des camps de travailleurs, des cités dont ils dépendent; un *tribunal de Centre*, élaborant une jurisprudence qui donne satisfaction à des indigènes issus de milieux différents, juge les contestations et conflits sous la surveillance de conseillers européens.

c) La protection des indigènes, l'amélioration des conditions matérielles et morales de leur existence sont les buts poursuivis par une *Commission permanente* instituée par la Charte coloniale, par un *Comité Protecteur* institué dans chaque province et s'occupant des centres extra-coutumiers, par un *Comité consultatif du Travail* et des *Commissions de Main-d'œuvre*, travaillant au bien-être et à la protection des travailleurs indigènes.

CHAPITRE IV L'ORGANISATION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA COLONIE

INTRODUCTION : L'ORIGINE DE LA COLONIE

1. Les premières explorations.

Bien que l'Embouchure du Congo ait été découverte en 1482 par Diégo Cam, le Centre Africain resta jusqu'au XIX^e siècle totalement inconnu : seule la zone côtière jusqu'aux chutes de Yellala (Livingstone) était au pouvoir de marins et de commerçants portugais.

Les premières explorations du début du XIX^e siècle firent connaître la périphérie du bassin congolais : expédition du portugais Monteiro au Luilaba supérieur (1832), voyages du missionnaire écossais Livingstone, du Zambèze au Tanganika et au haut fleuve (1840-1873), explorations Burton-Speke (1858) et Cameron au lac Tanganika, découverte de l'Oulé par Schweinfurth (1870).

Mais c'est à Stanley que revient le mérite d'avoir suivi le fleuve jusqu'à l'Atlantique, en un voyage mémorable (1874-1877), acte décisif pour l'action coloniale de Léopold II.

2. L'Association Internationale africaine (1876).

En 1876, le Roi des Belges réunit à Bruxelles, une conférence géographique : une Association Internationale pour l'exploration et la civilisation en Afrique Centrale fut créée, des comités nationaux, institués.

Le Comité belge entreprit une expédition vers le Tanganika par la côte orientale (1871), le comité français organisa l'expédition de Brazza au futur Congo français, le comité allemand jeta les bases de la conquête de l'Est-africain.

3. Le Comité d'Études du Haut Congo (1878).

Dans l'entretemps, Stanley, de retour à Marseille (août 1877), fut sollicité par le Roi de reprendre ses explorations. Devant l'indifférence anglo-américaine, Stanley accepta l'offre du Roi qui venait de fonder, le 25 novembre 1878, le Comité d'Études du Haut-Congo.

Cet organisme belge devait lui assurer les droits de premier occupant et prélever à la reconnaissance ultérieure de la possession du bassin. Stanley participa aux expéditions organisées par le Comité, de 1878 à 1883, et de nombreux officiers belges (Hanssens, Van Gèle, Coquilhat, etc.) l'aiderent dans sa tâche.

4. L'Association Internationale du Congo (1883).

Afin de placer l'œuvre naissante à l'abri des convoitises et de rendre incontestables les droits acquis par traité avec les chefs indigènes, le Comité d'Études se transforma en Association Internationale du Congo (1883) que la diplomatie du Roi parvint à faire reconnaître par les grandes nations.

Mais Léopold II devait surmonter des prétentions rivales sur le fleuve : l'ère des difficultés diplomatiques commençait.

5. La Conférence de Berlin (15 nov. 1884-26 février 1885).

A l'initiative de Bismark, une conférence se réunit à Berlin en 1884 et 1885 : la souveraineté de l'Association fut reconnue et l'État Indépendant du Congo prenait rang parmi les États souverains. L'acte final du Congrès stipulait la liberté commerciale dans le bassin du Congo, l'obligation d'y supprimer la traite des Noirs, l'obligation aussi d'une occupation effective.

6. L'État Indépendant du Congo ; les progrès de l'occupation.

Avec l'année 1885, date de la fondation de l'État, commence l'ère des explorations et de l'occupation : voyages de reconnaissance, de découvertes, d'investigations scientifiques, de prospections minières, de levés cartographiques ou d'études de tracés ferroviaires ; missions de délimitation des frontières aussi, se suivant de 1891 à 1927.

Mais la campagne arabe vint interrompre ces travaux où tant de pionniers de la colonisation s'étaient illustrés ; depuis 1840, en effet, les Arabes avaient étendu la traite des esclaves à toute la région orientale du bassin congolais. A la voix du Cardinal Lavigerie, des expéditions s'organisèrent pour secourir l'œuvre des Pères Blancs d'Afrique, et s'opposer de vive force aux razzias des trafiquants arabes : la campagne arabe dura de 1892 à 1894. Beaucoup d'officiers belges en furent les héros et la gloire de la victoire revint au valeureux commandant Dhanis. Puis au cours des années 1894-1895, des révoltes éclatèrent dans le nord, à l'instigation des Madhistes du Soudan : les expéditions belges vers le Nil se terminèrent par la victoire de Redjal (1897).

7. Le Régime Léopoldien dans l'État du Congo.

De 1885 à 1908, le Roi assumait seul les charges de l'organisation de l'État Indépendant et des sociétés d'affaires mirent à profit les ressources africaines.

Afin de couvrir les dépenses, le Roi transforma en Domaine privé de l'État, toutes les terres inoccupées ; la récolte de l'ivoire et du caoutchouc y fut organisée.

Malgré cette source de revenus, il fallut solliciter l'aide financière de la Belgique ; un emprunt à lots fut émis à Bruxelles et à Paris en 1887, une loi (1890) autorisa

l'État belge à prêter 25.000.000 de francs au Congo, tandis que le Roi faisait connaître son testament, léguant le Congo à la Belgique.

8. Le Congo, colonie belge.

Si, en 1893, la revision constitutionnelle envisagea pour la Belgique la possibilité de reprise du Congo et prévint le statut à donner à une colonie, ce fut seulement en 1908, qu'un vote des Chambres législatives, sanctionné par le Roi, décida l'annexion du Congo à titre de colonie.

§ 1. — L'Administration coloniale

1. La Charte coloniale du 18 octobre 1908 règle, au Congo, l'exercice des trois grands pouvoirs.

Le Congo belge a une *personnalité distincte* de celle de la métropole; des lois particulières le régissent et son patrimoine est distinct de celui de la Belgique.

Le *gouvernement central du Congo* a son siège à Bruxelles où il est exercé par le Roi, assisté du Ministre des Colonies et du Conseil colonial; le *gouvernement local* est représenté à Léopoldville par le Gouverneur Général, assisté d'un vice-gouverneur, de deux Inspecteurs d'État et de six commissaires de province.

2. Le Roi exerce, dans la Métropole, les pouvoirs législatif et exécutif.

a) Le *pouvoir législatif* appartient au Roi, qui l'exerce par voie de *décrets*; mais certains objets réservés à la loi dépendent, de ce fait, des Chambres belges, tels la fixation du budget, le compte général, les emprunts de la colonie. Le Ministre des Colonies propose les décrets, les contresigne et en prend la responsabilité.

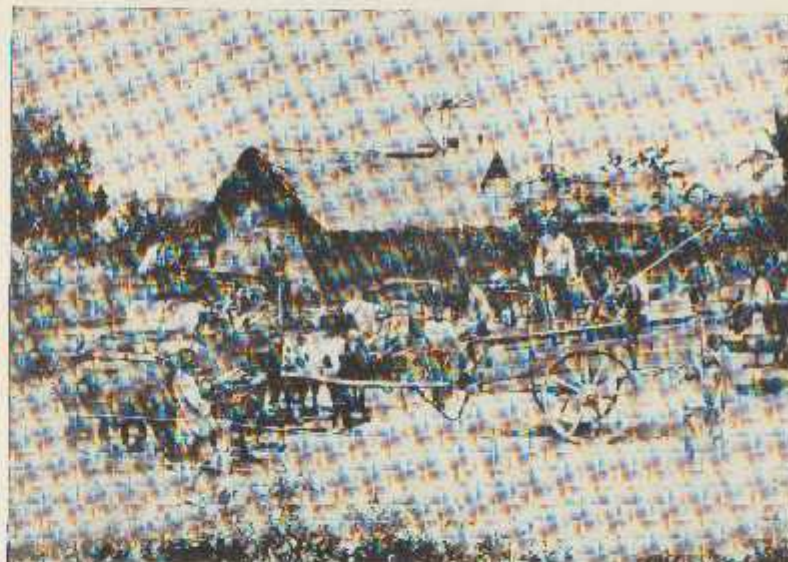
Les décrets doivent être soumis à l'avis du Conseil colonial, organisme composé du Ministre et de 14 membres, n'ayant ni droit d'initiative, ni droit d'amendement. Ce conseil approuve ou rejette les décrets proposés par le Ministre des Colonies, et de fait, la consultation peut amener le Conseil à suggérer — et non à proposer — des amendements.

En outre, des ordonnances législatives peuvent émaner, en cas d'urgence, de l'autorité du Gouverneur Général.

b) Le *pouvoir exécutif* est exercé par le Roi par voie de *règlements* et d'*arrêtés*.

Le Ministre des Colonies assume le pouvoir au nom du Roi et la responsabilité de ce pouvoir vis-à-vis des Chambres. A ce titre, le Ministre possède tout le pouvoir administratif qu'il délègue au Gouverneur Général, en gardant, sur celui-ci et sur tous les magistrats, le droit de nomination et de contrôle.

ÉLEVAGE COLONIAL



(Photo Musée colonial.)

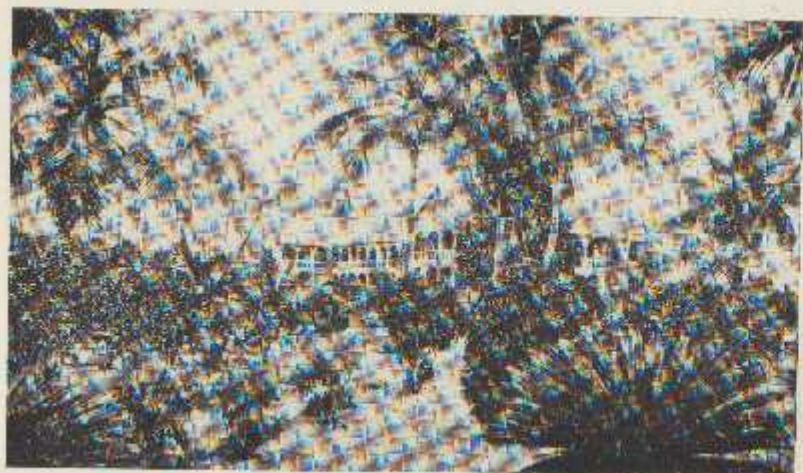
121. — Travailleurs à la ferme de Kisantu.





(Photo : Missions S. J.)

123. — Jardin d'essais de Kisartu : magnifiques « Borassus ».



(Photo : Missions S. J.)

124. — La maison des RR. PP. Jésuites à Kisartu.

3. L'Administration locale a pour base un système de décentralisation.

Elle comprend la hiérarchie suivante :

1^o Le *Gouverneur Général* exerce, au moyen d'ordonnances, le pouvoir exécutif qui lui est délégué.

Il a la haute direction des services administratifs et militaires de la colonie, et édicte des ordonnances valables pour six mois.

Un *Vice-Gouverneur général* et deux *Inspecteurs de l'État* l'assistent dans sa tâche. Ils ont pour mission de visiter et contrôler les régions.

Auprès du *Gouverneur général* a été créé un *comité consultatif* composé de hauts fonctionnaires et du *Procureur général* : dans ce *Conseil du Gouvernement*, sont examinés les projets de propositions budgétaires, de décrets, de travaux.

2^o Les *Commissaires provinciaux* ont spécialement pour mission d'adapter la politique générale aux besoins particuliers de leur ressort.

Ces commissaires résident dans les six chefs-lieux : Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Costermansville, Elisabethville et Lusambo.

3^o *Six commissaires de districts* assurent la surveillance et le contrôle dans les subdivisions provinciales;

4^o Les 124 territoires sont dirigés chacun par un *administrateur territorial*, assisté d'agents territoriaux. C'est de son habileté et de son activité que dépend, en grande partie, le succès de l'œuvre coloniale;

5^o Font aussi partie du rouage administratif, les *circonscriptions indigènes* basées sur la communauté de droit coutumier; elles sont subdivisées en *chefs-lieux* ou *secteurs*. Ajoutons encore les circonscriptions extra-coutumières formées à proximité des grands centres par la population très mêlée des travailleurs indigènes;

6^o On doit enfin citer, parmi les grands services administratifs, la *Commission Permanente de Protection des Indigènes* présidée par le *Procureur général* de la Cour d'Appel de Léopoldville. Cet organisme est chargé de veiller à la protection des Nègres et à l'amélioration de leurs conditions de vie morale et matérielle.

4. Le Pouvoir judiciaire comporte, dans la Colonie, toute une hiérarchie de tribunaux.

Représenté dans la métropole par la Cour de Cassation, le pouvoir judiciaire au Congo belge est entièrement indépendant du gouverneur général.

1^o Dans chaque *chefs-lieux indigène*, fonctionne un tribunal où tout est réglé par la coutume mais dont la compétence civile et pénale se réduit aux contestations légères; ce tribunal est surveillé par les administrateurs territoriaux et des magistrats de parquet.

2^o Dans chaque territoire fonctionne un *tribunal de police* qui juge, sous la présidence de l'agent territorial, les infractions commises par les indigènes;

3° Le district possède un *tribunal de District* qui juge les infractions, délits et contraventions commis par les indigènes : le juge est le commissaire du district, l'officier du ministère public est un magistrat de carrière.

4° Les *tribunaux du Parquet* jugent au civil les affaires ne portant pas sur des dommages évalués à plus de 5.000 fr., et au pénal, revisent les jugements de simple police. Chaque district possède un tribunal de parquet, composé d'un juge et d'un greffier.

5° Chaque province possède un *tribunal de Première Instance jugeant, au civil et au pénal, toutes les affaires intéressant les colons : il se compose d'un juge président, d'un officier du Ministère Public, d'un greffier.*

6° Deux *cours d'appel*, Léopoldville et Elisabethville, complètent l'armature judiciaire : elles jugent en appel les affaires pénales de première instance et au civil, celles qu'envoient les tribunaux de parquet et de districts.

Un *conseil de guerre* fonctionne dans chaque district et deux *conseils de guerre d'appel* ont leur siège respectivement à Léopoldville et à Elisabethville. Ils connaissent les infractions commises par les membres de la Force Publique.

5. Les grands services publics de la Colonie.

a) La *Force Publique* est à la fois armée et gendarmerie coloniales. Groupant près de 15.000 hommes, elle se recrute, sous le commandement européen, par milice et volontariat : le service obligatoire a une durée de 7 ans et s'effectue entre 16 et 30 ans.

b) Le *Culte* est basé sur le double principe de la *séparation* de l'Église et de l'État, et de la *liberté absolue* de culte et d'apostolat. Cependant, l'État accorde des terres à titre gratuit et des subsides aux écoles religieuses et aux services hospitaliers. Le *culte catholique* est organisé en 20 vicariats et 4 préfectures apostoliques¹; les *missions protestantes*, au nombre de 32, sont presque toutes anglo-saxonnes².

c) L'*Enseignement* est représenté par des écoles officielles, dirigées par des religieux, dans les principaux centres urbains, et par des écoles libres, subsidées ou non, créées par les missions et les sociétés. Les écoles primaires et secondaires pour indigènes visent surtout à une formation technique, manuelle ou agricole; des écoles primaires, moyennes et d'humanités sont organisées pour les enfants européens.

d) Les *Finances* possèdent un système monétaire identique à celui de la Belgique. Le budget est voté par les Chambres, tout en restant distinct de celui de la métropole. Le *budget ordinaire* est alimenté par des impôts indigènes (capitation) et européens (revenus), par les douanes, les revenus domaniaux, les amendes, les dividendes des titres détenus par l'État; l'État belge alloue une subvention

¹ On compte 2.421 missionnaires catholiques, presque tous de nationalité belge.

² Ces missions comptent 718 religieux.

annuelle à la colonie et autorise une loterie dont les bénéfices doivent couvrir le déficit.

Le *budget extraordinaire* est alimenté par des emprunts destinés à couvrir les travaux d'aménagement et d'outillage.

e) L'*Hygiène* est sans doute le service le plus important; le service médical est représenté par un médecin en chef, des médecins provinciaux, des médecins de laboratoires, des pharmaciens et de nombreux auxiliaires (infirmières, agents sanitaires, infirmiers indigènes).

La *Croix Rouge du Congo*, l'*Association Médicale indigène bédoule* et l'*École de Médecine tropicale Prince Léopold*, des laboratoires, des hôpitaux, des dispensaires luttent, en étroite collaboration, contre les maladies tropicales. La *maladie du sommeil* et la *malaria* restent, avec la *fièvre jaune* au Bas-Congo, les fléaux qu'il faut combattre.

Le *Conseil supérieur d'hygiène coloniale* étudie, dans la métropole, tous les moyens susceptibles de développer l'hygiène parmi les Noirs du Centre africain.

§ 2. — L'évolution économique et les produits de la colonie

I. L'économie destructive fut la première forme de colonisation : récolte du caoutchouc et de l'ivoire.

Le Congo avait été défini, à la fin du XIX^e siècle, une mine de caoutchouc et un cimetière d'ivoire : le Congo belge était, en 1911, au troisième rang parmi les producteurs de caoutchouc (après le Brésil et les Indes Néerlandaises) et au premier rang pour la fourniture d'ivoire. Cette forme d'*économie destructive* ne pouvait perdurer : les indigènes défrayaient l'ivoire fossile et les Blancs tuaient d'innombrables éléphants; des arbres à caoutchouc ou ireh, des lianes à caoutchouc (*Landolphia*) des forêts-galeries, des basses lianes (*Landolphia* des herbes) croissant dans les savanes du Kasai, furent abattus ou arrachés par les indigènes, afin de fournir la plus grande quantité de latex aux commerçants blancs : le Congo belge exportait, en 1902, 4.304 tonnes de caoutchouc. Mais en 1911, la production était tombée à 3.000 tonnes; la concurrence des caoutchoucs des plantations de la Malaisie et l'arrivée sur le marché des caoutchoucs de cueillette brésiliens en sont les causes.

Avant-guerre, le *caoutchouc congolais* n'était plus que rarement un produit de *cueillette* : l'hevea du Brésil fut introduit au Congo dans la cuvette et le Haut Mayumbe, des stations d'études et des plantations ont été créées par l'Inéac (Institut National pour l'Étude agronomique du Congo) à Yangambi et à Gazi, à l'est de Stanleyville. La production croît depuis quelques années : 510 tonnes ont été exportées en 1930, 1.028 en 1937, 1.760 en 1945; bien faible quantité devant une consommation mondiale de 85.000 tonnes. Durant la guerre, la production de caoutchouc sauvage reprit, atteignant 10.000 T. en 1943.

Quant à l'ivoire, l'exportation s'est abaissée de 418 t. en 1919, à 222 en 1929, à 71 en 1938.

2. Il existe encore quelques produits de cueillette : le copal, le bois et, pour une part, l'huile de palme des exploitations naturelles.

a) La gomme copal est extraite d'un arbre de la forêt dont l'habitat préféré est la rive inondée des cours d'eau de la province de Coquilhatville. Mais ce copal vert cède, dans le commerce, le pas au copal fossile déterré par les indigènes dans les marais.

Les blocs de copal sont lavés et expédiés vers Anvers, devenu le grand marché du copal. L'exportation dépasse le chiffre de 17.000 tonnes et les applications du copal s'étendent : vernis, imperméabilisation de vêtements, applications à l'électricité comme isolant.

b) Les bois du Congo sont d'excellente qualité et conviennent en ébénisterie et en menuiserie. Mais leur commerce est gêné par leur poids, réfractaire au flottage : beaucoup servent à élargir les bateaux du fleuve. Quoi qu'il en soit, la Belgique fait de plus en plus appel au bois colonial (exportation 55.000 tonnes en 1938 contre 13.000 en 1930) notamment le *limba* à l'aspect de chêne et de noyer, le *sch kumbala*, les acajous, les palissades, l'*ékoué* (menuiserie) et des bois d'ornement de valeur (corail, par ex.).

c) L'huile de palme est fournie par le palmier élaeis, arbre de la forêt et des zones de galeries.

Il est l'arbre utile par excellence : les Nairs couvrent leurs huttes de ses feuilles, taillent des étoffes dans ses fibres, fabriquent le vin de palme ou malafu avec la sève; le bourgeon, ou chou palmiste, est consommé comme légume.

Le fruit de l'élaeis est formé d'une pulpe épaisse entourant un noyau : la pulpe ou péricarpe fournit l'huile de palme, le noyau renferme une amande, la noix palmiste dont on exprime une huile fine, l'huile de palmiste. L'indigène plante le végétal et cueille le fruit qu'il vend à l'Européen : les « Huileries du Congo » pressent la pulpe, extraient l'huile de palme, qui est clarifiée et exportée; au contraire, les amandes sont exportées en vrac, vers l'Europe. La production s'est récemment orientée vers la qualité comestible : 73 % des huiles extraites en usines sont de cette espèce.

Malgré le développement des plantations d'élaeis, ce sont encore les produits de cueillette qui livrent la grosse part de l'exportation (98.000 tonnes d'huile de palme, 63.000 tonnes de noix en 1943) : l'industrie européenne utilise l'huile de palme pour la fabrication des savons; l'huile de palmiste entre dans l'élaboration des margarines et des savons de luxe. Le Congo belge concourt pour 17 % dans la production mondiale d'huile de palme et 16 % dans celle de palmiste.

3. La richesse minière fut toujours le grand facteur de la prospérité coloniale.

C'est vers la prospection minière que s'orienta, dès les débuts (1890), l'activité coloniale : le cuivre, l'or, l'étain furent découverts successivement de 1893 à 1904.

Ces richesses minières, avec le diamant, fournissent aujourd'hui les deux tiers de la valeur des exportations.

Elles firent la fortune du Katanga, devenu, dans le Centre africain, un vrai foyer industriel; c'est grâce à la collaboration des sociétés exploitantes que fut menée à bien l'œuvre colonisatrice.

4. Le cuivre, exploité par l'Union Minière du Haut Katanga, constitue véritablement le centre de gravité de l'économie.

On évalue à près de trois millions de tonnes, la quantité produite depuis 1911 et les réserves actuellement reconnues sont de l'ordre de 75.000.000 de tonnes de minerais¹ : avec la Rhodésie voisine, le Katanga fournit 18 % de la production mondiale.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que la production mondiale du cuivre a plus que doublé depuis 1880, et cela en même temps que progressait l'élévation de l'industrie mondiale. Dès 1930, les progrès de la production cuprifère africaine firent perdre aux États-Unis son ancien monopole de ce métal; d'ailleurs, les mines katangaises sont équipées pour produire annuellement 250.000 tonnes et la prospection n'est pas terminée.

La production de l'Union Minière a connu, depuis 1911, une progression formidable, passant de 1.000 tonnes à 91.000 en 1930; la crise économique l'a fait tomber à 59.000 tonnes en 1932; mais de 132.000 tonnes en 1934, elle passe à 184.000 en 1937.

5. La production des autres minerais n'est pas négligeable, surtout le radium, l'or et le diamant.

a) Parmi les minerais associés au cuivre, le cobalt des mines de Ruashi et Luishia est traité par fusion à Jadotville et exporté à Oolen en lingots. Le radium, exploité à Shinkolabwe est traité également aux usines d'Oolen; 1.000 tonnes de minerai d'uranium furent expédiés du Congo en 1937 pour une valeur de 17 millions de francs : on en extrait environ 60 grammes de radium par an.

b) L'or brut congolais garde la deuxième place dans les valeurs d'exportation (12.500 kg. en 1939 pour 378 millions de francs). C'est à peu près le centième de la production mondiale. Localisée jusqu'en 1925 dans le district du Kibali-Kuri, où il fut découvert en 1903 et donna 900 kg. en 1911 et 9.000 en 1941, la production aurifère s'étendit dans l'Uélé, le Kivu, le Maniéma².

c) La production de diamant est aussi appréciable : à la région de Tabikapa s'ajoutent d'autres zones dans le Nord-Est (la Tele, affluent de l'Iuri). Nulle

¹ Soit 5 millions de tonnes de métal; la production totale de l'U. Minière jusqu'en 1944 atteignit 2.600.000 tonnes de cette marchandise.

² L'Afrique du Sud produit 30 fois plus d'or que le Congo belge.

en 1911, la production diamantifère s'éleva à 765.000 carats¹ en 1925 pour une valeur de 54 millions de francs et progressa rapidement à 2 millions de carats en 1930, 9.600.000 en 1940. On estime cette production à 50 % de la production mondiale : le Congo conquiert ainsi le premier rang avant Kimberley et l'Afrique australe, et dote l'industrie universelle de la taille d'une matière première appréciée; la production de guerre fut orientée vers le diamant industriel.

d) L'exploitation de gisements de *cassitérite* qui s'échelonnent des environs de Bukama à la Luvua, principalement, de même qu'en Maniema (Kindu) livre à l'exportation plus de 8.000 tonnes de *minéral d'étain* (1.000 tonnes en 1930), soit le neuvième de la production malaise et trois pour cent seulement de la production mondiale. La plus grande partie du minéral était traitée à Heboken, mais durant la guerre, la fonderie d'étain parvint à produire 12.000 tonnes de métal².

D'autres minerais connaissent un développement tout récent : la tantalite et surtout le tungstène.

6. La production minière, localisée loin de l'Océan, a stimulé le développement des voies de communication par fer.

a) La *liaison Léopoldville-Matadi* est cependant antérieure à l'éclosion de la vie minière : elle est voie de première nécessité, *débouché des trois quarts de l'activité coloniale*.

D'ailleurs, en vue de pourvoir aux nécessités croissantes du trafic, ce chemin de fer a été reconstruit entièrement en 1937, à l'écartement de 1.067 m. et son trajet a été ramené à 365 km.

b) Les conditions de transport sur le réseau de 11.600 km. de voies navigables de la cuvette ont été mises en relief.

c) Les voies ferrées les plus importantes sont des chemins de fer d'intérêt minier, ou *axes miniers*, unissant le Katanga à la côte océanique; ce sont de véritables *transcontinentaux* par leur développement et leur tracé :

1° Afin de suppléer à l'inutilité du fleuve en amont de Stanleyville, les *voies ferrées de complément* (Kongolo-Kindu, Stanleyville-Ponthierville) furent créées (1908-1910), mais la ligne de Bukama-Elisabethville ne fut terminée qu'en 1918.

2° En 1910, la ligne du Cap parvint à Elisabethville et le minéral fut acheminé vers le Sud.

3° Des lignes *plus courtes* que la longue voie du Cap (3.865 km.) ou de Beira (2.605 km.), et que celle du fleuve (4.000 km.), furent réalisées entre 1918 et 1931; ce sont :

¹ Les diamants sont expédiés en lots de 10.000 carats ou de 2 kilogrammes.

² L'exportation atteignit 19.000 t. en 1943 (minéral et métal), soit le 1/5 du monde allié.

La *voie ferro-fluviale de Dar-es-Salam* (3.000 km.), par le chemin de fer de Bukama, le Lualaba jusqu'à Kabalo, le chemin de fer des Grands Lacs Kabalo¹-Albertville, le Tanganika et la ligne Kigoma-Dar-es-Salam.

La *ligne belgo-portugaise Tenke-Lobito*, la plus courte (1.867 km.) n'est belge que sur le tiers de son parcours.

La *liaison du B. C. K.*, de Bukama à Port-Francqui, d'où les marchandises sont acheminées vers Léopoldville par la voie fluviale du Kasai.

d) Au nord-est et au Kasai, des *chemins de fer d'intérêt minier* (en partie) ont été tracés : voie vicinale Aketi-Bondo et son embranchement de Paulis, prolongée bientôt jusqu'à Kilo-Moto; voie minière Makumbi-Charlesville (96 km.) pour les mines de diamant du Kasai.

7. Un premier développement agricole a suivi la mise en valeur du sous-sol.

La mine réclame la main-d'œuvre indigène (40.000 noirs aujourd'hui pour le seul bassin Katangais) qu'il faut nourrir; les centres industriels nouveaux exigent l'expansion agricole : ainsi sont nés l'*agriculture* et l'*élevage « de ravitaillement local »*.

a) Sous l'impulsion du gouvernement, de l'Inéac, des missions, des sociétés minières, furent créées des *cultures maraîchères autour des centres urbains*, et les *cultures vivrières indigènes s'accrurent*.

Parmi ces dernières, le *manioc* et le *mati*, bases de la nourriture indigène du Katanga, forment deux produits complémentaires; le manioc est cultivé intensément au Bas Congo et au Kasai. Viennent ensuite la *patate douce* (N.-E. et Kivu), les *arachides*, consommées comme légumes² (Uélé et Bas-Congo), la *pomme de terre* (Kivu et Kibali-Ituri). Mais ce sont aussi des *céréales* telles que : sorgho, éleusine, millet, des régions septentrionales, et le *riz* surtout cultivé dans le Sankuru et le district de Stanleyville.

Le *riz de montagne* ou *padly* est décortiqué et blanchi dans les *riceries* mécaniques qui traitent quelque 60.000 tonnes. Une partie en est exportée : 1.500 tonnes en 1939.

D'ailleurs, la *colonisation se devait de modifier*, chez le Nègre, les *anciennes formes de l'exploitation agricole*, liées au semi-nomadisme et à des défrichements inconsidérés : l'Européen devait fournir à l'indigène des outils, lui apprendre des méthodes de culture, l'aider à choisir les sols cultivables, lui enseigner l'usage des fumures, en un mot le fixer à la terre.

¹ Prolongé récemment jusqu'à Kongolo.

² Production d'arachides : 80.000 tonnes.

b) Grâce à de nombreuses sociétés d'élevage fondées au Bas-Congo et au Katanga, notamment, grâce aux fermes modèles installées par le Gouvernement, et les missions [Ile Mateba, Kitentania et Munama (Katanga), Nioka (Kibali), Kisantu], la colonisation apprit les méthodes d'élevage aux indigènes, dans les régions où il était possible. Même chez les peuples pasteurs du nord-est et du Ruanda, l'Européen devait guider le Noir dans la voie de la méthode, lui fournir les moyens de lutter contre les maladies du bétail afin de fournir, à la population, la viande de boucherie nécessaire. On évalua, en 1936, le cheptel bovin des sociétés et des colons à plus de 125.000 têtes, mais il semble que l'Européen doive garder toujours la direction des exploitations.

8. Depuis trente ans, la production agricole s'oriente nettement vers les produits de plantation coloniale, les cultures commerciales.

Grâce à l'Inéac, la grande culture fournit aujourd'hui 15 % de la valeur des exportations. Ces cultures ne pouvaient naître et se développer qu'en milieu favorable au point de vue climatique, pour chacun des produits, et surtout dans les zones dotées de voies de communication naturelles et artificielles.

a) Les produits du palmier-élaéïs viennent au premier rang; il a été dit précédemment que les palmeraies naturelles livraient le gros de l'exportation. Elles ont cependant beaucoup d'inconvénients : difficultés de transport dans la forêt, mélange des essences productives et stériles; il fut donc nécessaire d'aménager ces palmeraies en ouvrant des routes, en élaguant le sous-bois.

Cette transformation était encore insuffisante : les exigences commerciales demandent un groupement des élaéïs productifs et surtout l'amélioration et l'augmentation du rendement¹; des stations d'études furent créées à Yangambi (Stanleyville) et des plantations de grains sélectionnées s'étendirent dans le Centre de la cuvette et au Kwilu.

b) La culture susceptible de la plus grande extension est celle du cotonnier.

Des variétés américaines à courtes soies ont été introduites au Congo et sont cultivées par les indigènes, sous la direction des colons, dans les régions septentrionales (Uélé, Congo-Ubangi), dans les pays du Sankuru (Lusambo) et du Lomami supérieur (Kabinda), c'est-à-dire dans les régions à courte saison sèche².

Près de 360.000 hectares forment le « cotton belt » congolais et soixante-quinze usines égrenent le coton : elles alimentent les tissages

¹ On comptait en 1938 quelque 24.000 ha. de palmeraies naturelles aménagées et 28.000 ha. de palmeraies de rapport.

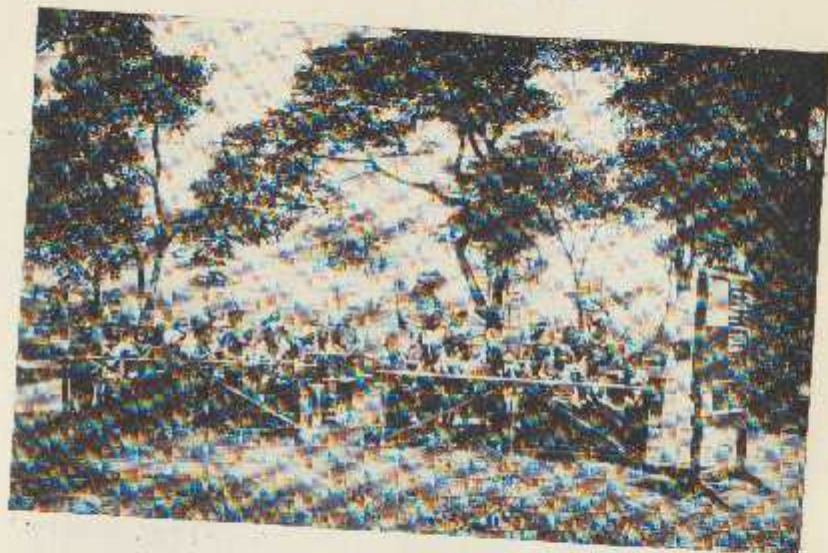
² Dans le Nord, semences en juillet et récolte en janvier-avril (saison sèche); dans le Sud, semences en décembre, récolte en juillet et août.



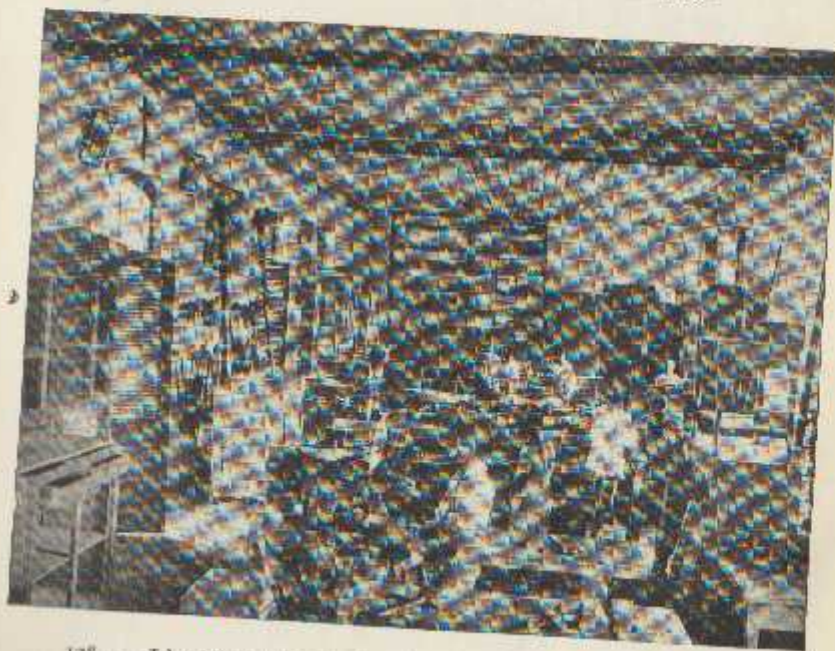
(Photo : Prof. Malengreau.)

125. — École de médecine pour indigènes à Kisumu.
(Fondation médicale de l'Université de Louvain.)





127. — Une école pour fillettes indigènes dirigée par les Sœurs de la Charité à Elisabethville.



128. — L'atelier de menuiserie des Frères Maristes à Stanleyville.

de Léopoldville-ouest et fournissent le troisième article d'exportation du Congo, en valeur, soit 43.000 tonnes (1938), dont la Belgique absorbe l'entière.

L'exportation cotonnière a suivi une progression accentuée depuis 20 ans (1.260 tonnes en 1925, près de 10.000 en 1930, 23.500 en 1935, 32.000 en 1937, 42.000 en 1943); l'action du *Comité Cotonnier congolais*, groupant les producteurs, en est le facteur essentiel, et la création des *voies ferrées vicinales du nord de la colonie*, l'agent principal : 715 km., de 0,60 d'écartement, ont été construits au départ d'Aketi, port cotonnier sur l'Itimbiri, vers Bondo et vers Paulis, d'où la ligne sera prolongée vers le district aurifère. Des routes carrossables ont été tracées dans la province de Stanleyville et se raccordent à deux axes routiers principaux (route Royale-Congo-Nil de Bumba à Juba par Aketi et Buta, route Stanleyville-Juba par Moto-Watsa).

c) Parmi d'autres produits servant à l'industrie textile européenne, citons le *sisal* du Bas-Congo pour la fabrication de cordages, les fibres analogues au *jute* provenant du Bas-Congo, et les fibres dures de palmier-raphia (dites *piassava*) pour la confection des brosses.

9. Trois cultures vivrières des plantations coloniales apparaissent sur le marché.

1^o la *canne à sucre* du Kwilu et du Bas-Congo, traitée aux sucreries de Moerbeke près de Thysville, fournit 12.000 tonnes de sucre raffiné à l'exportation dont 67 % vers la Belgique.

2^o les *plantations de caféier* fructifient dans les districts de Stanleyville (variété Robusta), du Kibali-Ituri, du Sankuru. La culture du caféier arabica est la principale activité du Kivu, et des stations d'études ont été ouvertes à Tshibinda (Kivu) et à Lula, près de Stanleyville.

Les 98 % de la production sont absorbés par la Métropole (exportation du Congo : 22.501 tonnes en 1938) et fournissent près du tiers de la consommation belge.

3^o le *cacaoyer* a beaucoup moins d'importance que le caféier, et les plantations sont durement frappées par la crise; d'ailleurs, le cacao congolais n'est utilisé que dans des mélanges. Le Mayumbe reste producteur, comme les bords du fleuve de Coquilbarville à Léopoldville (Lukofeta) et la station d'études de Barumbu près de Stanleyville. La Belgique absorbe le millier de tonnes exportées par Matadi.

Les *Bananes congolaises* apparaissent sur le marché belge de même que les *arachides* (cultures du Bas-Congo et du Kwango); ces dernières couvrent les 76 % des besoins de la Belgique.

Il est enfin une culture de première valeur pour la colonisation, le *quinquina*; cet arbre contient, dans ses feuilles et dans son écorce, un remède contre la malaria, le *quinine*. Indispensable aux Blancs et aux Indigènes, le produit est récolté dans quelques plantations du Kibali-Ituri et du Kivu : le développement de cette culture est souhaitable, la colonie restant tributaire des Indes Néerlandaises pour une très grande partie de ses besoins en plantes médicinales.

Le développement de ces différentes plantations va de pair avec l'extension des voies de communication : routes nombreuses de la province de Lusambo (café, coton) et du district du Kwarigo (palmeries), de la province de Costermansville aussi, notamment la route du Kivu au Tanganika, doublée par la voie ferrée Uvira-Kamaniola (94 km.), bientôt continuée jusqu'à Costermansville; chemin de fer de Boma à Tshela desservant les exploitations agricoles du Mayumbe.

10. L'outillage économique s'est fortement accru de 1920 à 1930.

Dans ce pays riche en voies navigables, parcourues par d'innombrables pirogues indigènes, desservies par les bateaux de l'Otraco¹, les transports terrestres gardent cependant la priorité dans les régions périphériques de la cuvette : l'antique méthode des caravanes de porteurs a été fortement réduite par le Gouvernement colonial lui-même et par la création de routes nombreuses dans les zones dépourvues de voies d'eau utilisables.

a) 82.000 kilomètres de routes furent en service en 1943 : beaucoup d'entre elles, créées par les Sociétés et l'État sont carrossables et parcourues par des automobiles et des services réguliers de transport.

b) Près de 5.000 kilomètres de voies ferrées sont exploitées à ce jour par diverses sociétés : chemins de fer d'intérêt minier ou d'exploitation agricole, à leur origine, véritables transcontinentaux parfois, ces voies ont malheureusement des écartements très différents; mais il se dessine nettement une politique ferroviaire et deux écartements (1 m. 067 et 0,600 mètre) seront désormais admis. Toutes ont l'écartement de 1,067 m. sauf celle de Boma à Tshela (0,615 m.), les vicinaux du Nord-Est et la voie minière Makumbi-Charlesville (0,60 m.).

c) Le service des postes est organisé entre les établissements européens, et les lignes à la fois télégraphiques et téléphoniques atteignent actuellement 5.500 km.; la colonie est d'ailleurs en relation avec l'Europe par des câbles sous-marins aboutissant à Banana et au Cap.

d) La télégraphie sans fil est assurée au Congo par 65 postes émetteurs; ceux de Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville et Elisabethville sont en relation avec Bruxelles et Paris par ondes courtes. Une station de radiodiffusion à ondes courtes transmet vers les grands pays.

e) L'aviation était appelée à rendre de grands services dans cet immense pays pour le transport des voyageurs et du courrier²; cinq lignes aériennes sont aujourd'hui en exploitation : Boma-Léopoldville (2 1/4 h. de vol), Léopoldville-Elisabethville (16 h. de vol), Léopoldville-Stanleyville (13 1/2 h. de vol), Coquilhatville-Libenge (Ubangi), Luebo-Tabikapa; Léopoldville est, on l'a vu, en relation avec la Métropole, avec escale à Coquilhatville; Stanleyville avec Elisabethville par Costermansville. L'extension du réseau vers Johannesburg-Capetown est réalisée.

¹ Office National de coordination des transports.

² Le réseau aérien de la « Sabena » en Afrique couvre 21.000 km.

f) Les ports de Pestuaire ont été dotés de pier, d'appontements métalliques et de hangars, notamment Matadi, port obligé de la colonie, et Boma, le port de Mayumbe : 181 navires sont entrés à Boma en 1938 (650.000 tonnes), 171 navires jaugeant 560.000 tonnes ont abordé à Matadi, en 1938.

§ 3. — Le commerce du Congo belge : la colonie et la métropole

1. Le commerce intérieur reste peu développé, mais des entreprises commerciales s'installent dans les centres urbains.

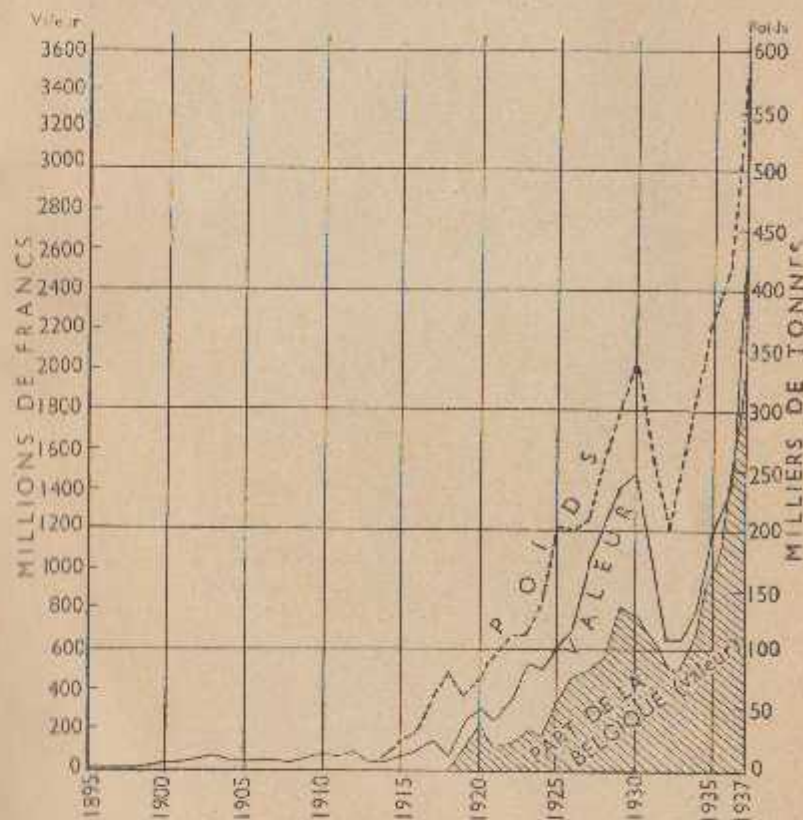


Fig. 108. — Courbes des exportations du Congo Belge.

a) Le commerce interrégional souffre beaucoup, dans certaines régions, du manque d'homogénéité du réseau des voies d'eau, de terre et de fer.

b) Ce commerce consiste, soit en échanges de produits de chasse, de pêche et de cultures, entre peuplades voisines (le manioc ou le riz par ex.), soit en échanges de produits de cueillette ou de plantations entre indigènes et colons : noix palmistes, riz, coton, maïs, manioc, ivoire sont entreposés sur les marchés indigènes, organisés généralement par l'administration territoriale, aux sièges des sociétés, des établissements industriels, aux chefs-lieux de territoire.

c) De nombreuses entreprises de négoce, du petit marchand de détail à la grande société commerciale, jouent un rôle de première valeur. Dans les centres urbains, maisons de gros, agents et commissionnaires, magasins de détail, alimentent la population européenne en denrées alimentaires, en confections, en lingerie, en ameublement, etc.; des magasins offrent à la main-d'œuvre noire des objets de toutes espèces et notamment les parures dont le Nègre est si friand.

d) La Banque du Congo Belge, qui possède le monopole d'émission de billets de banque, la Banque belge d'Afrique et des agences bancaires étrangères prennent une part active aux transactions commerciales.

2. Le commerce extérieur spécial de la colonie a atteint, en 1937, un chiffre record : trois milliards cinq cents millions de francs ¹.

A. Les exportations se sont élevées, en 1937, à près de 2 milliards 500 millions de francs ² représentant la valeur de près de 600.000 tonnes de marchandises ³.

Le diagramme des exportations congolaises montre une progression presque continue et très forte depuis le début du XX^e siècle. Réduites en 1932 à 44 % de leur valeur de 1930, par la dépression économique (1931-1935), les exportations atteignent leur ancien sommet de 1930, en 1936, en valeur, et dépassent en 1937 de 40 % la valeur atteinte l'année précédente.

Les tableaux suivants permettront de comparer le tonnage des principaux produits exportés en 1911, 1937, 1943.

Si deux produits de cueillette, caoutchouc, ivoire, firent la première richesse de la colonie (70 % du total exporté en 1911, 1,5 % en 1930), les produits miniers bruts (or, diamant, étain) et industriellement préparés (cuivre, 34 % de la valeur des exportations en 1937, étain, 3 %), forment actuellement à eux seuls les 65 % de la valeur totale des exportations. Les produits végétaux des plantations coloniales et de cueillette forestière (huile de palme et noix, coton, café, copal, bois, caoutchouc, arachides, cacao) donnent plus des 30 % de la valeur exportée.

¹ 1939 : 2.600 millions fr.

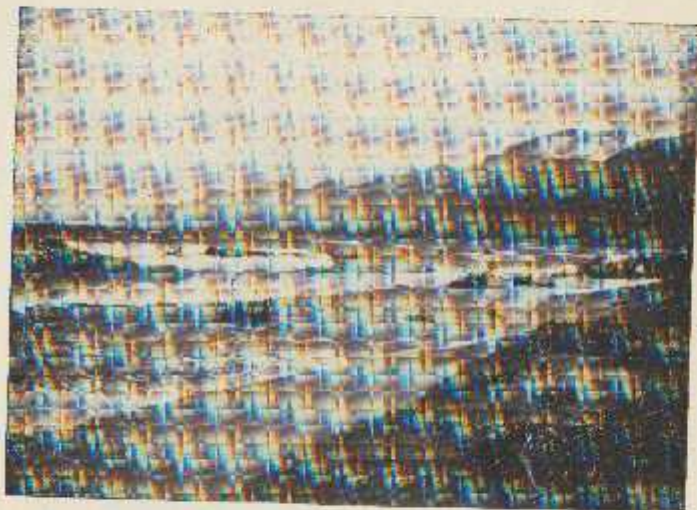
² 2.486.995.485 fr.

³ 595.391 tonnes.

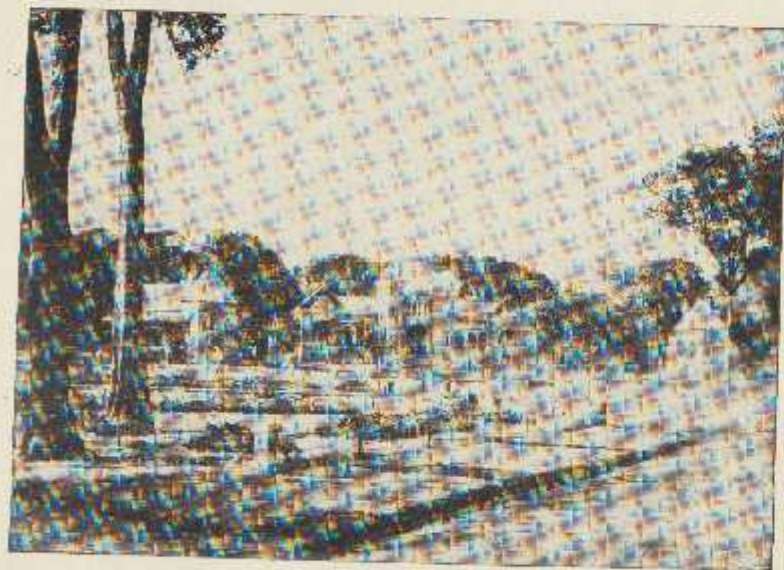
VILLAGE DE SAVANE



129. — Type de village de l'Uélé à huttes circulaires sous toit conique.



130. — Rive congolaise du lac Tanganyika.



131. — Elisabethville : La Place et le Parc.

STATISTIQUE COMPARÉE DES PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTÉS DU CONGO BELGE

Produits export.	1911	1937		1943
	Quantités en tonnes	Quantités en tonnes	Pour cent de la valeur totale des exportations	Part de la Belgique dans les exportations
Cuivre en lingots	—	184.237	34 %	61 %
Or brut . . .	0,9 kg.	12.448 kg	15 %	100 %
Coton . . .	—	32.282	10 %	100 %
Huile de Palme	2.273	69.133	7 %	30,4 %
Minéral d'Étain	—	7.371	6,6 %	31,5 %
Noix palmistes	6.764	95.576	5,7 %	71,3 %
Diamant . . .	—	5.059.927 car	5,7 %	100 %
Étain . . .	—	2.281	3 %	100 %
Café . . .	2,6	16.042	2,7 %	98 %
Copal . . .	2.139	16.848	1,2 %	99 %
Bois . . .	—	81.718	1,1 %	98 %
Ivoire . . .	226	183	1 %	64 %
Minéral d'urane	—	1.052	0,7 %	100 %
Sucre raffiné	—	18.429	0,5 %	67 %
Caoutchouc . .	3.402	1.028	0,44 %	100 %
Arachides . . .	—	6.603	0,42 %	94 %
Cacao . . .	681	1.110	0,26 %	100 %
Cuivre brut . .	1.015	—	—	—
Huile palmiste .	—	—	—	—
Manganèse . . .	—	—	—	6.841
Minéral de zinc	—	—	—	5.021
Tantale . . .	—	—	—	7.540
Tungstène . . .	—	—	—	81
Alliage cobaltif.	—	—	—	188
				4.888

La confrontation des chiffres de 1930 et de 1937 montrerait la forte progression de certains produits : la quantité d'or a plus que doublé, celle de coton a plus que triplé; l'huile de palme double sa production, mais le café la décuple; le diamant donne deux fois plus de carats, le métal étain apparaît sur le marché, tandis que le minéral sextuple sa production de 1930.

La Belgique absorrait les 72,7 %, en poids, et les 77,7 % en valeur des exportations congolaises : le tableau montre la part de la Belgique dans chaque produit exporté.

Il ne faut cependant pas négliger le rôle joué par la Belgique comme marché de redistribution : l'Allemagne et l'Italie par exemple furent acheteuses de coton congolais transités par Anvers.

Les principaux acheteurs étrangers étaient l'Allemagne pour le cuivre et les noix palmistes, les États-Unis pour l'huile de palme, l'Italie pour le cuivre et l'étain, la Grande-Bretagne pour le cuivre et l'huile de palme. La plus grande partie (88 %) des produits du Congo vont en Europe; par contre, les expéditions vers les colonies voisines diminuent depuis 1930 : il est bien entendu qu'il s'agit le plus souvent d'exportation en transit par les voies de Lobito, Dar es Salam, Beira (Mozambique).

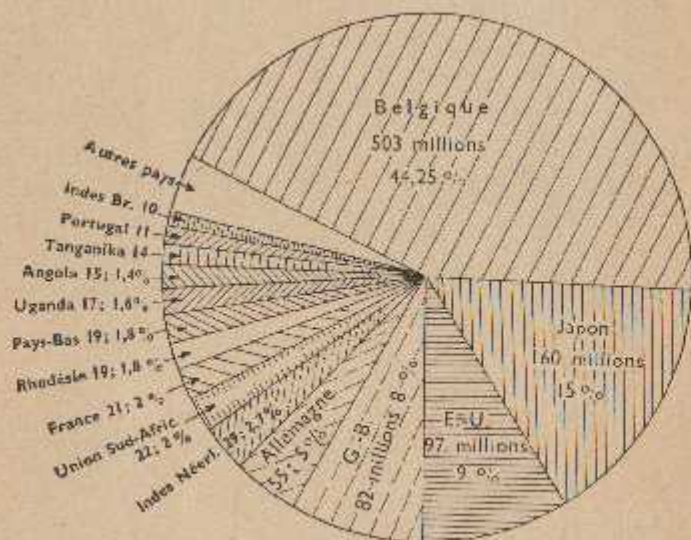


Fig. 109. — Importations (valeurs en francs) dans la Colonie (pays de provenance, 1937).

B. Les importations (commerce spécial) se sont élevées à plus d'un milliard cent millions de francs ¹ représentant la valeur de 380.000 tonnes ² de marchandises.

Croissantes depuis le début du siècle, les importations ont dépassé les exportations de 1925 à 1929, années de développement considérable de l'outillage économique; la crise mondiale a fortement contribué, depuis 1930, à la réduction des importations, tombées en 1933, à 20 % de la valeur de 1929. Une reprise assez forte se dessine depuis 1935.

La statistique met en valeur l'importance des produits réclamés par les colons et les indigènes (denrées alimentaires et tissus), du matériel demandé par l'outillage colonial, des médicaments nécessaires à l'hygiène

¹ Exactement 1.137.091.689 fr. en 1937. En 1939 : 932 millions.

² Soit 379.980 tonnes en 1937; 281.000 en 1939.

tropicale, comme elle montre l'insuffisance de la production houillère à laquelle doit suppléer l'importation rhodésienne.

Le régime de la « porte ouverte » créé dans le bassin du Congo, par les accords de Berlin, présente un désavantage pour la Métropole, alors qu'il existe, dans toutes les colonies, un régime préférentiel : aussi la Belgique n'intervient-elle que pour 32,5 % des poids et 44 % des valeurs des importations au Congo.

Tandis que la Belgique et les pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne, France, Pays-Bas) fournissaient en 1930 les 3/4 des importations congolaises, des pays extra-européens, et notamment le Japon (avec ses cotonnades à bas prix), les États-Unis, les Indes Néerlandaises et l'Afrique du Sud en fournissent en 1937 plus du tiers : le Japon intervient alors pour 15 %, les États-Unis pour 9 %, se plaçant en première et deuxième place immédiatement après la Belgique.

3. Au commerce spécial s'ajoute le Commerce de transit, surtout celui des produits du Congo français.

Par l'axe fluvial Congo-Ubangi, le Stanley-Pool, et par la voie ferrée du Bas-Congo, une partie de l'Afrique Équatoriale française effectue ses échanges commerciaux. Aussi, en 1937, le chiffre des importations au Congo, commerce général, fut supérieur de 121 millions à celui des importations, commerce spécial.

4. La Balance commerciale du Congo paraît bien équilibrée.

De 1899 à 1923, la valeur des exportations a toujours dépassé celle des importations; mais durant la période 1924-1930, période d'outillage colonial, la balance fut déficitaire, accusant un déficit de près de 600 millions en 1926.

Dès en 1937, la reprise économique se marquait très favorablement dans le chiffre des exportations : elles atteignaient en 1937, le double de la valeur des importations; durant la guerre, les exportations congolaises firent un bond considérable surtout en cuivre, étain, manganèse, zinc, huile de palme.

Il faut cependant remarquer que si l'on défalque la part de la Métropole dans le Commerce congolais, la balance n'est plus si favorable : en effet, la colonie fournit 80 millions de francs aux autres pays, somme qui représente l'excédent des importations sur les exportations congolaises vers ces pays; l'exemple de destination le plus typique était le Japon qui fournissait au Congo pour 160 millions de produits, soit près du dixième des importations congolaises, et qui n'était pas acheteur de produits congolais. C'est là un problème qui n'échappe pas au Douanement colonial et métropolitain.